

AFFAIRE N° 1 - BUDGET PRIMITIF 1985

LE MAIRE : Le budget qui vous est présenté ce soir se situe dans la droite ligne des budgets de plus en plus rigoureux que nous impose la conjoncture économique actuelle.

Il a été établi à partir de quelques principes bien définis :

- \* maintien d'un certain volume d'investissement (notamment dans le domaine économique, afin de soutenir l'emploi), sans trop aggraver pour autant notre endettement ;
- \* évolution minimum des dépenses de fonctionnement -12,65 % d'augmentation par rapport au B.P. 1984- ;
- \* limitation de la pression fiscale au juste nécessaire.

Toutes nos actions sont conduites dans le cadre d'une politique budgétaire hardie, mais rigoureuse, qui ne laissera jamais place ni à l'improvisation, ni à l'impasse, ni aux déséquilibres. L'effort qui est demandé aux contribuables est toujours appliqué à faire progresser la ville, et non à boucher des trous ou à réparer des folies.

L e f o n c t i o n n e m e n t

Les recettes

La Dotation Globale de Fonctionnement

Cette participation de l'Etat qui a eu par le passé un pourcentage d'augmentation supérieur à celui de l'inflation, est en chute libre -24 % en 1981 par rapport à 1980 ; elle sera de 5,18 % en 1985-. Pour 1984, la moyenne de la hausse de la D.G.F. était de 6,92 %. Le Préfet m'avait notifié en début d'année 5 % seulement. Les chiffres qu'il vient de me transmettre ne font apparaître qu'une augmentation de 3 %. D'autre part, à ce jour, je n'ai reçu aucune notification au titre de l'année 1984 pour la Dotation Ville-Centre et la Dotation Instituteurs.

L'octroi de mer

La réalité sera inférieure aux prévisions pour 1984. Comme l'évolution de cette taxe dépend de l'activité économique, son augmentation risque d'être faible pour 1985.

Les impôts locaux

J'ai décidé, pour 1985, de limiter autant que faire se peut la

.../...

pression fiscale. Les consignes de rigueur données en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ont fait qu'une augmentation de 15 % de la masse des impôts par rapport à 1984 sera nécessaire pour boucler le budget.

### Les dépenses

J'avais donné comme instruction que les crédits alloués au B.P. 1984 pour la marche des services soient, dans toute la mesure du possible, purement et simplement reconduits au B.P. 1985 (sauf pour les services nouveaux des divers contingents dont la somme n'est pas fixée par la mairie et les réajustements dus aux augmentations extérieures, à savoir : personnel, carburant, etc...).

Monsieur MAHE arrive en cours de séance.

La Commission des Finances a eu à arbitrer, non sans mal, entre les diverses propositions défendues légitimement par les élus dans leur secteur respectif pour rester dans le cadre imposé.

Je rappelle, d'autre part, que l'Etat a encore bloqué les tarifs publics pour 1985, répercutant ainsi sur les contribuables certains déficits occasionnés par les usagers.

### L' i n v e s t i s s e m e n t

Il y a essentiellement comme recettes : la F.C.T.V.A., la D.G.E., les subventions et les emprunts.

En ce qui concerne les emprunts, j'ai demandé que leur masse ne soit pas augmentée en 1985, afin de contenir notre endettement dans de bonnes limites. L'enveloppe totale sera donc de 85 millions de Francs comme en 1984 (y compris l'Habitat Social). Cependant, grâce à la réserve de 6 600 000 Francs sur fonds propres qui a été faite au B.S. 1984, et à une participation du F.C.T.V.A. et de la D.G.E., la masse d'investissement pour 1985 (y compris les travaux d'Habitat Social) sera de l'ordre de 187 millions de Francs. Il faut noter à ce sujet que le démarrage des travaux est lié, jusqu'à l'instauration complète de la D.G.E., à l'obtention préalable de l'arrêté de subvention ; or, celui-ci arrive très tardivement. Ainsi, pour 1984, l'arrêté pour la construction des L.T.S. n'est arrivé qu'en octobre. Dans d'autres secteurs (eau, assainissement), l'arrêté m'est parvenu il y a seulement une quinzaine de jours. Les travaux n'ont donc pas pu commencer à ce jour. Je suis d'ailleurs intervenu plusieurs fois auprès du Préfet dans cette affaire.

Emploi, habitat et j'ajouterais également animation au sens large restent les points forts de notre programme. Celui-ci se heurte à la grave crise économique que connaît la France, particulièrement depuis trois ans ; crise qui se répercute sur tous les budgets communaux. Pourtant, j'ai décidé comme en 1984 que Saint-Denis ne devait pas baisser les bras, et que les priorités de ce mandat,

.../...

qui sont des réalités de tous les jours que tout le monde peut voir, devaient être les moins touchées dans le Budget 1985.

Quelle que soit l'inquiétude que nous éprouvons tous face à une politique qui compromet gravement et durablement l'avenir, la volonté de la municipalité est d'échapper, fut-ce modestement, à une évolution qu'on ne peut que qualifier de fatale.

Je vous propose maintenant de découvrir le Budget, ainsi que l'avis de la Commission des Finances.

.../...

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Budget Primitif de l'année 1985. Il s'élève en opérations réelles en recettes et en dépenses à la somme de : 563 107 514,00 Francs.

**I - INVESTISSEMENT**

Chapitres	Recettes	Dépenses
900 - Hôtel de ville et bâtiments administratifs .....	1 850 000,00	13 682 000,00
901 - Voirie .....	12 882 000,00	32 610 000,00
902 - Réseaux .....	18 206 000,00	34 900 000,00
903 - Equipement scolaire et culturel .....	2 435 000,00	31 922 000,00
904 - Equipement sanitaire et social .....	-	6 221 000,00
905 - Transports et communications	500 000,00	2 500 000,00
906 - Services industriels et commerciaux .....	1 952 500,00	8 195 000,00
908 - Urbanisme et habitation ...	1 450 000,00	8 287 000,00
914 - Programme pour les autres tiers .....	-	1 500 000,00
925 - Mouvements financiers .....	5 381 914,00	31 734 414,00
927 - Financement globalisé de la section d'investissement	98 112 000,00	-
	<hr/>	<hr/>
	142 769 414,00	171 551 414,00
927 - art. 115 - Prélèvement s/ recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement	28 782 000,00	-
	<hr/>	<hr/>
	171 551 414,00	171 551 414,00

.../...

II - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Recettes	Dépenses
930 - Service financier .....	296 500,00	60 409 333,00
931 - Personnel permanent .....	3 162 000,00	71 907 200,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers .....	3 980 000,00	14 489 211,22
934 - Administration générale	2 280 100,00	51 363 205,99
936 - Voirie .....	3 141 200,00	65 751 582,79
940 - Relations publiques .....	421 100,00	2 465 116,01
942 - Sécurité et police .....	300,00	1 199 600,00
943 - Enseignement .....	1 000,00	27 132 000,00
944 - Oeuvres sociales scolaires	9 376 000,00	27 249 500,00
945 - Sports et Beaux Arts .....	195 100,00	7 653 500,00
951 - Services sociaux sous comptabilité distincte ...	61 100,00	2 074 400,00
953 - Hygiène et protection sanitaire .....	200 000,00	1 000,00
955 - Aide sociale .....	-	30 097 000,00
965 - Domaine productif de revenus .....	3 147 600,00	-
967 - Services industriels et commerciaux sous compta- bilité distincte .....	4 852 100,00	25 854 800,00
970 - Charges et produits non affectés .....	108 072 000,00	3 608 650,99
971 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe	1 402 000,00	-

.../...

972 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux variable .....	126 250 000,00	-
977 - Service fiscal - Impôts complémentaires .....	153 500 000,00	300 000,00
	<hr/>	<hr/>
	420 338 100,00	391 556 100,00
	391 556 100,00	
	<hr/>	
Soit un excédent de .....	28 782 000,00	
qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement		

Je mets aux voix le Budget Primitif de 1985.

-----

**M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis de la Commission.**

Commission des Finances : Le Budget Primitif qui vous est présenté ce jour s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 563 107 514,00 Francs, soit une augmentation globale de 13,20 % par rapport au B.P. 1984.

Il a été établi à partir des demandes des services. Celles-ci ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission des Finances qui a dû les réduire afin de passer dans l'enveloppe, sans toutefois que soient remises en cause les priorités municipales pour 1985, à savoir : l'emploi, l'habitat et l'animation.

Ce budget s'établit en grandes masses de la façon suivante :

I - FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement sont en augmentation globale de 12,65 % par rapport au B.P. 1984.

A - Recettes

. Octroi de mer .....	126 000 000,00
	...../.....

. Dotation Globale de Fonctionnement .....	92 900 000,00
. Impôts locaux .....	110 000 000,00
. Divers (versement transport, taxes : eau, électricité, ordures ménagères) .....	80 938 100,00

**B - Dépenses**

. Personnel .....	190 530 000,00
. Transferts (contingents, subventions) .....	91 544 616,01
. Intérêts de la dette .....	60 343 000,00
. Divers (dont épargne brute et régie) .....	77 920 483,99

**II - INVESTISSEMENT**

Les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement sont en augmentation globale de 13,07 % par rapport au B.P. 1984.

**A - Recettes**

. Emprunts .....	78 839 000,00
. Dotation Globale d'Equipement .....	2 821 000,00
. F.C.T.V.A. ....	21 000 000,00
. Subventions diverses .....	31 407 500,00
. Divers .....	37 483 914,00

**B - Dépenses**

. Dépenses d'équipement brut .....	136 530 000,00
. Remboursement de la dette .....	29 882 000,00
. Autres .....	5 139 414,00

La Commission donne un avis favorable à ce budget.

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, il vient d'être procédé à la lecture du rapport et de l'avis de la Commission des Finances. Nous passerons au détail du Budget tout à l'heure.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur des considérations d'ordre général ?

M. BOX : A la page 3, vous avez le chapitre 977 (Service Fiscal - Impôts complémentaires). A quoi correspondent les 300 000 Francs de dépenses ?

LE MAIRE : Il s'agit d'une restitution du versement transport, pour les entreprises qui transportent leurs salariés.

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, en introduisant le Budget Primitif 1985, vous avez sommairement décrit les conditions de celui-ci ; et, comme à l'accoutumée, vous avez remis en cause la participation de l'Etat. Je ne voudrais pas entretenir ici une polémique sur ce point. Mais,

.../...

j'ai en ma possession des documents qui montrent que les ressources des communes entre 1982 et 1983 (c'est-à-dire des faits connus ; et, je ne parle pas de 1984 puisque, comme vous le releviez tout à l'heure, certains crédits ne sont pas encore affectés) ont progressé de plus 21 %, et la part de l'Etat dans ces ressources a également progressé de plus 21 %. Je pense donc qu'on peut continuer longtemps à faire ce procès à l'Etat (c'est de bonne guerre). Mais, je crois qu'il faut revenir sur ce budget et sur l'effort que vous demandez (que vous attribuez à vous-même et au Conseil) aux contribuables.

Avant de rentrer dans le détail, lorsqu'on observe le B.P. 1984, contrairement à ce que vous dites en ce qui concerne les impôts locaux, on constate que l'augmentation de la masse de ces derniers (en y incorporant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est une taxe largement répandue) est de l'ordre de 20 %.

Il s'agit, en effet, de 128 millions de Francs comparés aux 106 / 107 millions de l'année dernière. Parallèlement, l'inflation et les revenus progressent d'environ 6 à 7 % -probablement moins l'année prochaine : 5 ou 6 %-.

Quand on observe le Budget, on se rend compte que l'effort qui va être demandé en 1985 aux contribuables de Saint-Denis (après l'effort colossal, véritable coup de massue, de 1984 puisqu'alors la masse des impôts avait augmenté de l'ordre de 40 %) sera de plus 20 % par rapport à 1984. Je crois que c'est excessif, et qu'il faut essayer de diminuer cela, notamment en regardant de plus près le budget de fonctionnement. Car, vous le disiez tout à l'heure, le budget de fonctionnement a été établi avec rigueur. Je suppose que l'hypothèse d'inflation retenue pour ce budget doit être de l'ordre de 6 / 7 % -ce serait de mauvaise foi que de prévoir une inflation plus importante-. Avec une marge de plus ou moins 2 / 3 %, un budget de fonctionnement en progression de plus 10 % seulement permettrait d'avoir une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 10 à 12 %, ce qui serait plus compatible avec les moyens des contribuables.

Contrairement à ce que vous avanciez tout à l'heure, je pense qu'il y a des possibilités dans ce budget de fonctionnement de rogner, de faire la chasse aux gaspillages -c'est cela la véritable rigueur- ; et je crois qu'il faut essayer d'examiner ce budget à travers ce souci. Quand on voit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passer de 12,5 millions à 18 millions de Francs, soit une augmentation de plus 44 %, c'est vraiment excessif, d'autant qu'en 1983, le montant de cette taxe était de l'ordre de 7,5 %. Je crois qu'on peut, en passant poste par poste, revoir ce qui peut être fait pour que l'effort qui sera demandé aux contribuables soit raisonnable. Et, je pense que, dans le cas d'une inflation de l'ordre de 6 à 7 %, une progression de la masse des impôts locaux (taxe d'enlèvement des ordures ménagères comprise) de 10 / 12 % serait quelque chose de raisonnable et qui permettrait tout de même de continuer un certain nombre d'investissements et de donner une politique volontariste ; ce ne serait pas du tout la stagnation. C'est cela, je crois, le souci que l'on doit avoir.

Par ailleurs, pour pouvoir suivre le budget, et surtout établir des comparaisons entre 1984 et 1985, je crois qu'il faut tenir compte du fait que l'enlèvement des ordures ménagères a fait l'objet d'un marché, ce qui a permis de restreindre certaines dépenses (notamment, au niveau du personnel) ; parallèlement, on a alourdi un autre poste d'une dizaine ou d'une quinzaine de millions de Francs. Je crois donc que pour faire des comparaisons poste à poste, il faudrait savoir quelle est l'incidence sur les postes du budget du transfert de cette charge qui était à la commune à une entreprise par l'intermédiaire d'un marché. Voilà ce que je tenais à dire au préalable.

LE MAIRE : En ce qui concerne votre première remarque disant que l'Etat est intervenu d'une façon conséquente, je vous renvoie à tout ce que disent les maires (y compris ceux socialistes) de cette intervention. Vous pourrez recueillir ces propos dans nombre de documents, revues de presse... Ils forment une masse assez impressionnante. Et, il y a des maires de tous horizons politiques qui disent la même chose à ce propos. De ce point de vue, je ne fais donc que

.../...

répéter une opinion générale. Je ne veux pas non plus faire de polémique avec vous là-dessus. Vous avez les chiffres fournis par l'Etat ; les maires ont, eux, leurs propres chiffres. Alors, chacun peut dire ce qu'il veut.

M. ANNETTE : Mais, parfois, on oublie des chiffres.

LE MAIRE : Vos références, c'est l'Etat qui vous les a fournies.

M. ANNETTE : Oui. Mais, ce sont des chiffres officiels qu'on ne peut contester.

LE MAIRE : Ce sont les chiffres officiels de l'Etat. Il n'est pas besoin de faire le procès de cela ici. Et, je ne crois pas qu'on ait tout intérêt ici à aller sur ce terrain-là. L'opinion publique jugera. Mais enfin, je vous le répète, les chiffres officiels sont loin du compte. Tout à l'heure, vous parliez d'une inflation de 6 / 7 %, dites-moi donc pourquoi les taux d'intérêt d'emprunt sont à 14 ou 17 % -et justement, ces taux reflètent effectivement la situation- ?

M. ANNETTE : On ne peut pas nier les chiffres officiels de l'inflation.

LE MAIRE : On peut par contre affirmer quelque chose en y enlevant certains éléments ; mais, la réalité est autre.

M. ANNETTE : Mais, Monsieur le Maire, l'inflation est à 7 %, et vous n'allez pas le nier.

LE MAIRE : C'est l'inflation officielle, dont on a enlevé des éléments. On met les chiffres qu'on veut ; on truque tous les chiffres. Et, vous savez très bien qu'il ne s'agit pas de 7 % (je vous renvoie aux taux d'intérêt qui se situent entre 12 / 14 %, et plus ; ce qui en clair signifie que l'inflation est au moins à 12 %).

M. ANNETTE : Pas du tout.

LE MAIRE : Auquel cas, les taux d'intérêt auraient été de 6 / 7 %.

M. ANNETTE : Pas du tout, cela n'a rien à voir. Les taux d'intérêt et l'inflation sont deux choses différentes.

LE MAIRE : Les taux d'intérêt reflètent justement l'inflation.

M. ANNETTE : Admettons. Mais, les taux d'intérêt, ce n'est pas l'inflation. Vous n'allez pas soutenir cela !...

LE MAIRE : Par ailleurs, vous parlez des impôts locaux ; vous mélangez impôts locaux et taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en les mettant ensemble.

Vous dites, en outre, que ladite taxe a doublé, triplé, etc... ; mais, je peux vous dire que, il y a trois ans, elle était à zéro, car il n'y avait pas d'enlèvement des ordures ménagères à Saint-Denis avant cette date ; et donc, il faut bien à un moment donné arriver à une taxe qui corresponde à la réalité. Il ne s'agit pas, alors, de dire qu'on a augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; on est parti de zéro. Tant qu'on a pas mis en place un enlèvement de ces ordures qui a été rationalisé, on n'a pas voulu exiger le versement d'une taxe ; mais à partir du moment où cela a été fait, il a bien fallu avoir le raisonnement inverse. On est parti d'une pratique artisanale de l'enlèvement des ordures ménagères pour arriver à quelque chose de bien fait. Alors, tout se paie. Croyez-vous donc que l'opinion publique pense que la Commune vit des fonds découlant d'une planche à billets ? Les impôts locaux sont dus par tout citoyen qui habite une commune. Ce qui importe, c'est que tous sachent ce qui est fait de leur argent ; et je pense que les

.../...

Dionysiens voient ce qu'on fait de le leur ; et, vous ne pouvez pas le nier.

M. ANNETTE : Personne ne nie cela. C'est la progression des impôts locaux de plus 20 %...

LE MAIRE : Personne n'est content de payer l'impôt. Mais, puisqu'on y est obligé, il faut que cet argent soit bien utilisé. C'est ce que nous avons fait.

M. ANNETTE : Mais, il faut aussi que la progression des impôts locaux soit compatible avec les revenus des personnes -ce qui n'est pas le cas-.

LE MAIRE : Mais si. En fait, vous globalisez. Les impôts sont lourds pour ceux qui sont les plus riches et faibles, voire inexistants, pour ceux qui sont les plus pauvres. Lorsque vous globalisez, vous en faites un pourcentage général mais qui, en fait, ne correspond pas à la réalité.

M. ANNETTE : Je ne parle pas de globalisation, mais de l'évolution. L'année dernière, elle était de l'ordre de 30 à 40 % ; pour 1985, ce que vous prévoyez est de l'ordre de 20 %.

LE MAIRE : Cela correspond au produit des impôts.

M. ANNETTE : Oui, bien sûr.

LE MAIRE : Dans les impôts, il y a 60 % pour la Commune ; le reste est destiné à d'autres collectivités. Nous ne pouvons pas savoir encore ce que ces dernières vont prélever. Dans ces collectivités, il y a notamment l'Etat pour 9 millions de Francs.

M. ANNETTE : Toujours est-il que vous prévoyez cette progression de 20 % que les contribuables vont payer.

LE MAIRE : Cela fait donc que lorsqu'on a une progression de 40 % qui est payée par les intéressés, il n'y a seulement que 60 % qui revient effectivement à la Commune, et la différence est due à des collectivités : la Région, le Département, la Chambre de Commerce, la Chambre d'Industrie et à l'Etat.

Monsieur LAW-KOUN-MA-THON arrive en cours de séance.

M. ANNETTE : Cela est valable tous les ans. Je parle de la progression.

LE MAIRE : Cette progression, nous ne l'avions pas prévue à 40 % ; elle a atteint ce pourcentage.

M. ANNETTE : Vous aviez voté 40 % (105 par rapport à 75 millions de Francs équivaut à une progression de cet ordre pour l'année dernière).

LE MAIRE : Non. Nous n'avons pas franchi le cap de 40 %.

M. ANNETTE : C'était dans le budget primitif de 1984.

LE MAIRE : Il est facile de le démontrer comme cela. En fait, vous globalisez tous vos chiffres, sans pour autant qu'ils soient exacts. Et, si on les reprenait tous, les uns après les autres, vous verriez alors que ce ne sont pas ni les chiffres, ni les pourcentages que vous avancez. Bien évidemment, pour quelque chose qui coûte 2 Francs dont on double le prix, vous me direz qu'il y a eu une progression de 100 %. Oui, bien sûr. Mais, 100 % de zéro, c'est toujours zéro.

M. RIVIERE : Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, combien de contribuables compte Saint-Denis.

.../...

LE MAIRE : Les contribuables sont les suivants (je vous rappelle, quand même, le chiffre de la population ; nous sommes pratiquement à 110 000 habitants) :

- \* la taxe professionnelle est payée par 2 862 personnes ;
- \* la taxe d'habitation par 20 652 personnes ;
- \* le foncier bâti par 6 103 personnes ;
- \* le foncier non bâti par 1 062 personnes.

Ces chiffres ont pour base l'année 1984. Ils vont progresser en plus, ou en moins, en 1985.

Il est bon de savoir ces données ; cela permet de savoir qu'il y a bien une solidarité dans le paiement de l'impôt par ceux qui y sont assujettis, par rapport à ceux qui n'en paient pas, ou qui paient peu. Quand vous globalisez, vous essayez de faire croire à ces derniers qu'ils sont écrasés.

M. ANNETTE : Je n'ai jamais dit qu'il y a tant d'impôt par habitant. Je vous ai simplement déclaré que la progression, qui était de l'ordre de 40 % l'année dernière, sera de 20 % cette année. Et, c'est cela qui paraît excessif. Par rapport à une inflation de 6 à 7 %, cela fait un impôt qui croît beaucoup trop vite.

LE MAIRE : Il va vous être projetés des graphiques concernant d'abord la section de fonctionnement.

Il est procédé à la projection de transparents avec graphiques en forme de fromages pour la section de fonctionnement.

M. CROCHET : Vous avez sous vos yeux le budget de fonctionnement de 1985, avec les recettes et les dépenses.

En ce qui concerne les recettes, vous voyez qu'elles proviennent de l'octroi de mer pour environ 30 % du total des recettes, des impôts locaux pour environ 26 % et de la D.G.F. pour à peu près 23 %, plus des divers.

Par rapport au budget de 1984, on se rend compte que la D.G.F. a perdu deux points -en 1984, elle représentait 25,7 % des recettes de fonctionnement-. Les impôts locaux représentaient, eux, 24 % ; et donc, les 2 % se retrouvent à ce niveau. Il faut savoir qu'en métropole, ces impôts représentent 45 à 48 % des recettes.

M. ANNETTE : Il n'y a pas d'octroi de mer.

M. CROCHET : Oui, en effet. Au niveau des dépenses, en ce qui concerne le personnel, l'année dernière, il représentait 46,5 % ; cette année, ce taux est de 45,33 % (ce qui correspond approximativement à la même chose compte tenu du personnel qui est passé dans le privé au niveau de la collecte des ordures ménagères). A ce niveau-là donc, le pourcentage a été maintenu. S'il devait se retrouver en fin d'année, cela reviendrait à dire qu'on aurait fait une bonne année au niveau du personnel. La moyenne en métropole est de l'ordre de 47 %.

M. ANNETTE : Oui. Mais, comme c'est un pourcentage par rapport au budget, et que le budget progresse de 13 %, cela veut dire que la part du budget consacrée au personnel progresse de 13 %.

M. CROCHET : Le budget du personnel progresse de 8,9 % exactement.

M. ANNETTE : Alors, sa part doit diminuer. Le budget de fonctionnement progresse de l'ordre de 13 %, et la part consacrée au personnel reste la même chose.

M. CROCHET : Il y a d'autres chapitres qui progressent plus vite.

M. ANNETTE : Si sa part reste à 45 %, si une partie progresse de 13 %, il doit en parallèle progresser de 13 %.

M. CROCHET : Non. Le chapitre personnel ne progresse pas obligatoirement de 13 %. Vous avez, par exemple, les transferts qui peuvent progresser plus vite.

M. ANNETTE : Oui. Mais, la part du chapitre personnel dans le budget reste la même : 45 %.

M. CROCHET : Non, elle diminue de 2 %.

M. ANNETTE : Diminution qui découle du fait du transfert d'une partie du personnel à la société chargée de l'enlèvement des ordures ménagères. Et donc, la part réelle, si l'on tient compte de ce budget, reste la même. Comme le budget de fonctionnement progresse de 13 %, le budget du personnel progresse pareillement.

M. CROCHET : Non, pas de 13 % obligatoirement ; tout ne progresse pas de 13 % dans ce budget.

LE MAIRE : Si tout progressait de 13 %, ce serait trop simple. Il y a des chapitres qui progressent plus, d'autres moins ; et le chapitre personnel est parmi les premiers.

M. CROCHET : Il est plus simple de comparer le montant du budget du personnel de l'année dernière avec celui de cette année. L'année dernière, il y avait 175 millions de Francs ; cette année, il y aura 190 millions de Francs : ce qui fait 8,9 % de progression.

M. ANNETTE : Oui. Mais, vous avez une partie du personnel qui n'est plus dans le compte. Si on tient compte de ce fait, et si la part du budget du personnel/la même, dans l'hypothèse que vous avez avancée, cela représente 12,65 % de progression. est

M. CROCHET : Effectivement, si une partie du personnel n'était pas passée à la S.I.T.A., nous aurions eu peut-être une progression de l'ordre de 11 à 12 %. Mais, disons qu'au niveau du budget si l'on peut tout de même maintenir 45 %, c'est un bon pourcentage. Le personnel représente une dépense très importante dans le fonctionnement.

Vous avez ensuite les transferts qui sont les subventions et les contingents imposés (contingent d'aide sociale, par exemple), les charges de fonctionnement qui représentent 11,68 % (pourcentage à peu près identique à celui de l'année dernière), les intérêts de la dette : 14 % et le prélèvement : 6,85 % (pour payer le capital en investissement).

LE MAIRE : Nous passons maintenant à la section d'investissement.

Il est procédé à la projection de transparents avec graphiques en forme de fromages pour la section d'investissement.

M. CROCHET : En investissement, la part la plus importante est occupée par les emprunts : 45,96 %. Vous avez ensuite les subventions, parmi lesquelles, vous retrouvez un certain nombre de subventions spécifiques et la D.G.E. (la Dotation Globale d'Équipement) ; puis, le prélèvement de 16,78 % qui vient de la section de fonctionnement ; et un certain nombre de dépenses d'études (études économiques et d'urbanisme).

La Caisse des Dépôts et Consignations vient de nous transmettre un rapport dans lequel elle fait apparaître que les communes, en métropole, pour 1984, avaient 60 % d'emprunts dans leurs recettes d'investissement contre 40 % d'autres fonds.

En ce qui concerne les dépenses, vous avez les dépenses d'équipement brut qui correspondent pratiquement à tous les investissements communaux, plus un certain nombre d'investissements tels que matériels, mobilier de bureau, véhicules de service, téléphones. Ensuite, vous trouvez le capital de la dette pour 17,42 %, et les divers.

.../...

LE MAIRE : A présent, l'évolution de l'annuité de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement va vous être présentée.

Il est procédé à la projection du transparent correspondant.

M. CROCHET : Vous avez sous les yeux deux courbes qui ont comme relation entre elles, celle de permettre l'établissement du ratio d'endettement. La première courbe concerne les recettes réelles de fonctionnement ; et, la seconde, l'annuité de la dette.

L'intérêt de présenter ce graphique réside dans le fait qu'il est possible de voir que l'annuité de la dette progresse, en pourcentage, moins rapidement que les recettes réelles de fonctionnement.

M. ANNETTE : L'annuité de la dette est de 14 %. Est-ce bien cela ?

M. CROCHET : Non. L'annuité de la dette est de 21 %.

Nous avons les ratios du Compte Administratif qui sont des chiffres sûrs. Et, pour 1983 et 1984, lesdits ratios correspondent à des prévisions.

Vous avez donc sur ce graphique l'évolution du ratio d'endettement depuis 1980. Nous étions à 22,74 % ; il y a eu une petite baisse en 1982 qui était due au fait qu'un certain nombre d'emprunts n'étaient pas rentrés la même année, mais seulement en cumul l'année suivante ; et, l'objectif est de maintenir le niveau à 22 %. Les quatre plus grandes villes métropolitaines en sont actuellement à 25 % ; et, la moyenne nationale est effectivement de l'ordre de 18 %.

LE MAIRE : Il est à noter que la moyenne nationale chute parce qu'il n'y a que trente-six communes de plus de 100 000 habitants qui sont prises en compte. Pour le reste, il y a une multitude de petites communes (près de 28 000) qui ont peu d'emprunts ; et, c'est cela qui fait chuter la moyenne nationale.

M. ANNETTE : La bonne moyenne serait de 20 %.

M. CROCHET : Il ne faut pas non plus qu'on tombe trop.

LE MAIRE : Au vu de ma précédente remarque, Monsieur ANNETTE, la moyenne que vous dites ne peut pas non plus être celle-là.

M. GERARD M. : Il vous faut préciser, Monsieur le Maire, que nous avons dû emprunter beaucoup depuis quinze ans. Nous avons commencé à le faire à cette date, parce qu'il y avait énormément d'investissements à faire. Maintenant, nous arrivons à un seuil ; nous atteignons presque une vitesse de croisière. Et pratiquement, en 1985, l'endettement sera l'équivalent de celui de 1984 (85 millions de Francs) ; ce qui quand même est un bon signe. Et d'autre part, nous commençons à arriver à la période où les gros emprunts d'il y a quinze ans arrivent à expiration du remboursement. Et cela aussi, est un bon signe qui nous fait permettre d'espérer que notre taux d'endettement non seulement ne va pas augmenter beaucoup plus, dépasser les 22 %, mais va peut-être aussi baisser un peu. Les grandes villes de métropole pratiquent leurs investissements depuis des centaines d'années. A Saint-Denis, le gros de l'investissement remonte à une quinzaine ou une vingtaine d'années. En conséquence, nous sommes toujours dans la période des gros remboursements des emprunts.

M. ANNETTE : Le problème en ce qui concerne les investissements, c'est que le budget primitif, quand je regarde 1984, était de l'ordre de 150 millions de Francs et qu'il y a eu un budget supplémentaire de 190 millions de Francs, c'est-à-dire un budget supplémentaire nettement supérieur au budget primitif. Alors, quelle est la situation pour 1985 ?

LE MAIRE : Cela dépend de l'argent qui rentre et de ce que l'on doit faire. Le montant des

.../...

investissements n'est pas significatif en dehors de la volonté d'investir. La réalisation dépend des rentrées d'argent.

M. CROCHET : Par ses propos, Monsieur le Maire veut souligner le fait qu'au B.S., il y a également tous les reports du Compte Administratif.

M. ANNETTE : Cette situation va donc se reproduire en 1985.

M. CROCHET : Comme cela se passe tous les ans.

M. ANNETTE : Et donc, en fin d'année, il est possible de comparer Budget Primitif à Budget Primitif.

M. CROCHET : Oui.

LE MAIRE : Nous avons également un graphique schématisant la part de la D.G.F. dans les recettes de fonctionnement.

Il est procédé à la projection du transparent correspondant.

M. CROCHET : Vous voyez sur ce graphique le pourcentage de D.G.F. dans nos recettes de fonctionnement. Et, malheureusement, cette dotation de l'Etat diminue d'année en année.

Comme Monsieur le Maire le disait tout à l'heure, pour 1984, la moyenne nationale était de 6,92 %. Le Préfet nous avait annoncé, en début d'année, 5 % d'augmentation ; et, il y a deux mois, lorsqu'il nous a envoyé les chiffres officiels, ces derniers laissaient apparaître une augmentation de 3 % seulement ; et, à ce jour, nous n'avons pas de renseignements complémentaires. Il nous manque encore la Dotation Ville-Centre, les Concours Particuliers, la Dotation Instituteurs. On espère que la réunion de ces trois dotations va permettre d'atteindre les 5 % annoncés. Il est anormal, cependant, que Saint-Denis ne bénéficie que de 5 % alors que la moyenne nationale est de 6,92 %.

Pour l'année prochaine, on nous annonce 5,18 % ; mais, si on compare à ce que nous avons cette année, on ne peut espérer avoir que 4 %.

M. ANNETTE : Cela est vrai si vous comparez à ce que vous avez aujourd'hui ; mais, vous dites vous-même que tout n'est pas encore versé.

M. CROCHET : Nous sommes à la mi-décembre ; et, nous n'avons toujours rien reçu.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, nous pourrions en reparler lorsque tout aura été versé, et alors faire des comparaisons.

M. CROCHET : Le problème, c'est qu'actuellement, ce fait gêne notre trésorerie.

M. GERARD M. : Et, en bonne honnêteté financière, il faudrait déduire des sommes versées alors, le pourcentage de l'inflation.

M. CROCHET : Le plus gênant, en l'espèce, c'est que nous ne connaissons même pas quel est le montant de ces dotations. Et, à la limite, que ce ne soit pas encore versé, on peut l'admettre mais, au 13 décembre, on ne connaît pas encore le montant des dotations ; et là, il y a problème.

M. ANNETTE : Est-ce que Saint-Denis perçoit le Fonds National de Péréquation de la Taxe Professionnelle ?

M. CROCHET : Oui, une toute petite partie.

.../...

M. ANNETTE : C'est là une recette nouvelle.

LE MAIRE : Nous allons vous montrer maintenant la variation de la D.G.F. de 1980/81 à 1984/85.

Il est procédé à la projection du transparent correspondant.

LE MAIRE : C'est, vous le voyez, sans commentaire.

M. GERARD M. : C'est un pic alpin !

M. ANNETTE : On peut faire un commentaire, Monsieur le Maire ; on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut.

LE MAIRE : Il ne s'agit plus là de prévisions.

M. ANNETTE : Effectivement, il me semble qu'il y a eu en 1980 une Dotation Globale de Fonctionnement qui était nettement supérieure à l'inflation et qui favorisait le fonctionnement. Cela est vrai. Mais, je crois également que cette politique alimentait l'inflation et que, globalement, au niveau de la Nation, ce n'était pas une bonne politique. Et, je pense que le fonctionnement et la rigueur dont on parle (dont Monsieur le Maire est un adepte) dans le Budget 1985...

M. RIVIERE M. : Un adepte forcé.

M. ANNETTE : Oui. Je crois que cela est une bonne chose. Il s'agit au niveau du fonctionnement de coller à l'inflation pour pouvoir dégager des crédits, pour investir et aller de l'avant. En 1983, c'était bien 9 %, je crois.

M. CROCHET : Il s'agit des 5 % que nous avait notifiés le Préfet en début d'année, pour 1984 par rapport à 1983.

M. ANNETTE : Là encore, je crois qu'on isole une ressource, et cette manière de procéder peut amener à aboutir à telle ou telle conclusion.

Il faudrait, me semble-t-il, considérer l'ensemble des ressources, et notamment les dotations d'Etat, et les rapprocher de l'inflation. C'est vrai que par rapport à l'inflation, cela se situe légèrement en-dessous. Pour 1984, les chiffres ne sont pas tous connus. Quel était le chiffre de 1983 ?

LE MAIRE : Il était de 16,45 %.

M. ANNETTE : Parlons donc de 1983 qui est un exercice clos, dont on connaît les chiffres. + 16,45 % en D.G.F., alors que l'inflation était à la Réunion de l'ordre de 8,9 % -chiffre de l'I.N.S.E.E.-. C'est donc quand même un boni pour le fonctionnement. C'est donc normal que sur un boni, on ne continue pas à alimenter. Et, je pense que si l'on fait, sur deux ou trois ans, la moyenne de l'évolution de la D.G.F., on verra qu'elle est légèrement supérieure au taux d'inflation, et que l'écart avec l'inflation de cette dotation en ce qui concerne le fonctionnement diminue. En soi, ce n'est pas une mauvaise chose.

LE MAIRE : Monsieur ANNETTE, devant ce graphique et devant la réalité de la situation en ce qui concerne l'inflation, je ne crois pas que vous pourriez convaincre quiconque ici.

M. ANNETTE : Je vous cite les chiffres de l'I.N.S.E.E. ; vous citez les vôtres.

M. GERARD M. : Vous êtes en train de démontrer que moins il entre d'argent dans la ville de Saint-Denis, mieux cela vaut.

M. ANNETTE : Pas du tout. Je dis que dans ces courbes, on ne tient pas compte de l'inflation.

M. GERARD M. : S'il nous arrive moins d'argent provenant de l'Etat, il est certain qu'on devra compenser quelque part ailleurs. Et, si vous voyez une augmentation des impôts locaux, il ne faut pas s'étonner. C'est un phénomène qui s'explique ainsi.

M. ANNETTE : En 1983 par rapport à 1982, la D.G.F. a progressé de + 16 %, alors que l'inflation n'a été que de 9 % (chiffre de l'Institut National des Statistiques). Cela fait 7 % de plus et c'est une bonne chose. Effectivement, 1984 par rapport à ce niveau qui était de 16 % n'est pas très bon ; mais enfin, il y a eu d'autres augmentations importantes.

M. CROCHET : Il y a également un problème qui est à souligner : depuis deux ans, tous les tarifs publics sont bloqués.

M. ANNETTE : Demandez donc aux usagers de la S.T.U.D., ou autres, si ces tarifs sont bloqués. Ils sont simplement limités.

M. CROCHET : A 4 / 5 %, alors que les budgets évoluent souvent plus vite.

M. ANNETTE : Demandez au bazardier, par exemple, si on a suivi l'inflation.

M. RIVIERE M. : Ah, oui !...

LE MAIRE : Pour cela, Monsieur ANNETTE, vous avez raison, parce qu'on n'a pas changé les tarifs depuis 1970.

M. ANNETTE : C'est une très bonne <sup>chose</sup>/que d'actualiser. Vous auriez dû le faire progressivement.

LE MAIRE : Et donc, on n'a pas suivi l'inflation.

M. ANNETTE : Vous auriez dû le faire, parce que 130 % de progression en un an...

LE MAIRE : Oui. Nous passons de 2 Francs à 10 Francs.

M. GERARD M. : En procédant comme vous dites, Monsieur ANNETTE, dans cinquante ans, nous serons encore à essayer le retard.

M. ANNETTE : Vous vous en êtes rendu compte ; et c'est une bonne chose. Dans la délibération, vous proposez une augmentation annuelle de 10 %. Je crois que c'est là la méthode adéquate. Le suivi n'a pas été fait pendant dix ans ; c'était une erreur ; vous l'avez rattrapée. Mais, disons que pour les agents qui ont à supporter cela, c'est un mauvais coup.

M. GERARD G. : J'ai entendu votre préambule, Monsieur le Maire ; et, je ne pouvais y applaudir qu'à deux mains. Ce qui me gêne, c'est la contradiction qu'il y a entre vos propos et les chiffres.

Vous dites que la Mairie de Saint-Denis n'a pas l'intention de baisser les bras au niveau de l'investissement ; et, si je compare les chiffres donnés au Compte Administratif de 1983 avec ceux prévus maintenant, je m'aperçois que tout dégringole, pratiquement. Tous les chiffres au niveau de l'investissement dégringolent dans des proportions parfois assez importantes, ou augmentent très peu.

Je vais prendre des exemples : la voirie passe de 45 millions de Francs à 32 millions ; le réseau de 47 millions à 34 millions ; l'équipement scolaire et culturel de 30 millions à 31 millions ; l'équipement sanitaire et social au B.P. 1984 : 7 millions de Francs, on dégringole à 6 millions ; les services industriels augmentent de manière assez conséquente, il faut bien le reconnaître ; par contre, l'urbanisme et l'habitat passent de 8 867 000 Francs à 8 287 000 Francs (c'est-à-dire que cela ne change pratiquement pas).

Lorsqu'on consulte la section de fonctionnement, on a alors des surprises. Ainsi, le personnel per-

manent (dont il a été question tout à l'heure) qui était à 56 millions de Francs, passe à 71 millions ; pour l'administration générale, on passe de 40 à 51 millions de Francs ; pour la voirie, de 59 à 65 millions de Francs. Enfin, tout augmente, et certains chapitres dans des proportions invraisemblables. Pour les relations publiques, par exemple, on passe de 1 284 000 Francs à 2 465 000 Francs (c'est-à-dire qu'on a pratiquement doublé).

Alors, je veux bien admettre que vous portez votre effort sur l'emploi, mais enfin vous mettez plus la priorité sur les relations publiques. Ce sont donc ces chiffres qui me gênent.

Lorsque j'ai entendu votre préambule, j'avais effectivement l'intention de vous applaudir à deux mains ; mais, lorsqu'on voit les résultats, ce n'est pas tout à fait la même chose.

LE MAIRE : Je vais rectifier tout de suite ce que vous avez dit. Vous comparez d'une part Compte Administratif et Budget Primitif. Ce n'est pas possible. Il faudrait comparer le Compte Administratif de 1985 avec celui de 1984. C'est là une première remarque. Ensuite, les investissements que vous avez cités sont mis en place cette année, mais seront réalisés dans les deux, quatre années à venir. C'est donc au bout qu'il faut voir les choses. On prend en compte les investissements qui sont faits cette année mais qui, en fait, sont programmés depuis trois ou quatre années avant. Ces investissements n'arrivent à leur aboutissement que cette année. Sur la projection à venir, ceux que nous mettons en place aujourd'hui seront réalisés beaucoup plus tard. C'est pour cela qu'il ne faut pas comparer Compte Administratif et budget prévisionnel.

M. GERARD G. : Entre Budget Primitif 1984 et Budget Primitif 1985, je peux vous dire qu'il y a une différence. Je peux vous le démontrer. J'ai ici les deux budgets.

LE MAIRE : Vous ne l'avez pas encore fait.

M. GERARD G. : Je vais vous donner un chiffre, si vous le voulez. Budget Primitif de 1984 - Equipement sanitaire et social : 7 784 780 Francs contre 6 221 000 Francs en 1985. On a donc dégringolé.

LE MAIRE : Oui. Mais, cet équipement vous pouvez avoir à le faire une année et pas l'année suivante ; et, on peut même avoir zéro Franc l'année suivante. Cela n'a pas grande signification. Par contre, nous avons porté notre effort (vous l'avez dit vous-même) sur l'équipement industriel pour créer des emplois. On est donc bien dans l'axe que je rappelais dans mon préambule.

M. ANNETTE : Parlons de l'emploi et des autres priorités que vous avez annoncées : habitat et animation.

D'abord, au niveau de l'animation, si on regarde le poste 945 (Sports et Beaux Arts), on voit que le budget est de 7 653 500 Francs contre 7 595 000 Francs, c'est-à-dire une progression "importante" de + 0,7 %. Compte tenu de l'inflation officielle de l'ordre de 7 %, cela correspond à une diminution des crédits concernant ce secteur. Je pense que là, il s'agit d'un effort à reculer.

En ce qui concerne l'emploi, on a essayé de piocher dans les chiffres pour voir ce qui pourrait être repris sous cette rubrique. Il y aurait les ateliers - relais, les zones artisanales, le Parc d'Expositions. Et, quand on compare Budget Primitif à Budget Primitif, on voit pour 1984

- ateliers - relais	8,6 millions de Francs ;
- zones artisanales	4,8 millions de Francs ;
- Parc d'Expositions	500 000 Francs.

Ce qui fait donc 13,5 millions de Francs. Pour cette année : 4,8 millions de Francs pour les ateliers - relais 1 450 000 Francs pour les zones artisanales et 3 millions pour le Parc d'Expositions. Ce qui représente donc 9 250 000 Francs, ce qui là aussi est une diminution par rapport à 1984.

LE MAIRE : Lorsqu'on aura tout fait, ce sera zéro. Ce sera alors une sérieuse diminution.

M. ANNETTE : J'espère qu'on n'aura pas tout fait. J'espère qu'on n'est pas fatigué de 1984. L'effort pour s'attaquer à l'emploi doit demander de la persévérance.

Quand on parle de l'habitat, en 1984, pour acquisitions de terrains 4 millions pour l'habitat social ; cette année, 500 000 Francs.

LE MAIRE : C'est parce qu'il y a eu besoin de 4 millions de Francs avant, et qu'il n'y a plus besoin que de 500 000 Francs maintenant.

M. ANNETTE : Mais, vous dites que la priorité continue, que l'effort est porté en priorité dans ces secteurs ; mais, on remarque à travers les chiffres que l'effort diminue dans ces secteurs. Les Sports et Beaux Arts avec + 0,7 % de progression, on ne peut pas dire qu'on continue l'effort ; au contraire, on le diminue.

LE MAIRE : Mais, on est déjà à un point assez élevé. Et même, j'ajouterais que parmi les villes de plus de 100 000 habitants, il y en a qui n'ont pas nos équipements. Je suis le premier à le savoir. Et, nous avons même reçu un prix là-dessus.

M. ANNETTE : Vous savez, il faut se méfier des prix et remises de médailles qui s'échangent entre petits copains. Cela n'a pas beaucoup de valeur.

LE MAIRE : Du point de vue de l'animation, des équipements sportifs, socio-culturels, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

M. ANNETTE : Oui. Je le sais bien.

LE MAIRE : Et cela, quelle que soit la commune de France. L'effort est justement dans la persévérance, dans la pérennité. Il ne s'agit pas d'aller toujours de l'avant ; nous sommes arrivés à un niveau palier, et nous y sommes arrivés, alors que beaucoup d'autres communes n'ont même pas encore commencé.

M. ANNETTE : Je vois que vous êtes très satisfait de vos efforts ; c'est votre droit.

Ce qu'il y a, c'est que vous demandez un effort important aux contribuables en disant que vous allez continuer l'effort, que vous allez augmenter dans le secteur de l'emploi ; votre priorité, c'est l'emploi ; c'est aussi l'habitat et l'animation. Or, on constate en fait que les crédits dans le Budget 1985 ne traduisent pas cela dans ces secteurs-là. Et même, pas du tout. Et donc, l'effort que vous demandez aux contribuables n'est pas en regard de ces priorités. C'est peut-être ailleurs ; et, il faudrait peut-être alors le dire. Il est vrai, par exemple, qu'on demande un effort pour le ramassage des ordures, et que là, il y a eu une augmentation importante. On a sans doute amélioré le service. Il y a des efforts dans d'autres secteurs. Mais, dans les trois secteurs reconnus comme prioritaires, l'effort décroît. Ce n'est donc pas ceux-là qui peuvent justifier l'augmentation importante des impôts locaux pour 1985.

LE MAIRE : Je vous donne le bilan de l'action économique.

Dépenses d'investissement (qui sont faites sur plusieurs années)

- En 1983, un peu plus de 7 millions de Francs ;
- En 1984, un peu plus de 17 millions de Francs ;
- En 1985, un peu plus de 20 millions de Francs.

L'effort, vous le voyez, se retrouve là.

Dans la section de fonctionnement de l'action économique

- En 1983, plus de 4 millions de Francs ;

.../...

- En 1984, plus de 5 millions de Francs ;
- En 1985, 5 600 000 Francs.

Soit en pourcentage + 6,2 % + 21,8 % et soit en moyenne 18 % de progression. L'effort est là. Ce sont là nos chiffres officiels.

M. ANNETTE : Donnez-nous donc ce rapport.

LE MAIRE : Ce n'est pas un rapport, mais le bilan de notre action économique.

M. ANNETTE : Je pense, quand même, qu'on aurait pu avoir ce document à lire.

LE MAIRE : Si vous le voulez, il vous sera communiqué. En fait, vous prenez des chiffres partiels que vous avancez comme cela.

M. ANNETTE : Je ne vous donne que les chiffres que vous nous avez fournis. Je suis tout à fait d'accord pour ce qui est de faire le point des priorités pour voir comment vous avez répondu à celles-ci dans le Budget 1985.

M. BOX : Je voudrais faire deux remarques à Messieurs ANNETTE et GERARD. Je crois que tous les deux confondent, peut-être, fonctionnement et investissement.

M. ANNETTE : Soyons sérieux !...

M. GERARD G. : Nous savons encore lire.

M. BOX : Imaginez que vous achetez une maison cette année. C'est un investissement. Vous n'allez pas en acheter une autre l'année prochaine, forcément. Par contre, les dépenses de fonctionnement iront s'agrandissant.

M. ANNETTE : Oui. Merci. Passons...

M. GERARD G. : Et, les impôts locaux augmentent pour les investissements.

M. BOX : Abordons maintenant le problème des impôts locaux.

M. ANNETTE : Pour dire n'importe quoi !...

M. DINDAR D. : Laissez-le parler.

M. GERARD M. : On vous laisse vous exprimer, ayez donc l'amabilité de faire de même.

LE MAIRE : Lorsque vous avez parlé, nous avons tous observé un silence religieux. Alors, essayez d'en faire autant.

M. ANNETTE : Est-ce que, dans nos propos, nous avons confondu fonctionnement et investissement ?... Il faut être sérieux. N'importe quoi !...

LE MAIRE : Chacun est libre de dire ce qu'il veut, même si ce sont des inepties.

M. ANNETTE : D'accord.

M. GERARD G. : Ah, d'accord. Alors, dans ce cas, d'accord.

LE MAIRE : Vous y compris.

M. GERARD G. : Je sais. Et, dans ce cas, d'accord. Allez-y, Monsieur BOX.

.../...

M. BOX : En ce qui concerne les impôts locaux, vous dites qu'il y a 40 % d'augmentation.

M. ANNETTE : L'année dernière.

M. BOX : Vous savez que le résultat est peut-être exact si vous faites la division de ce que l'on encaisse au niveau des taxes locales en 1984 par rapport à 1983 ; vous arrivez peut-être à 40, 50 ou 60 %. C'est exactement comme certains de mes clients qui viennent me trouver à mon cabinet et me dire : "Ma patente, cette année, je la paie 130 000 Francs ; l'année dernière, c'était 40 000 Francs". Cela fait une progression de 300 / 400 %. Si vous faites la division comme cela, elle est exacte mathématiquement, mais vous savez que votre démarche intellectuelle est fautive pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'au niveau des taxes locales, prenons le cas de la taxe professionnelle, vous avez une actualisation qui a été faite en 1981 et qui est applicable à partir de 1983 (c'est-à-dire impôts de 1984 que l'on vient de payer) ; laquelle actualisation représente quelquefois une augmentation de + 1 000 % (je peux vous citer le cas de l'actualisation de valeurs locatives où l'on avait 5 à 6 000 Francs pour l'année dernière, et 60 et 68 000 Francs, cette année). Vous avez ensuite, tous les trois ans depuis 1981, et c'est la première fois que cela s'applique en 1983, l'actualisation de 1981. Entre les actualisations, vous avez chaque année une révision qui est de l'ordre de 10 à 12 % selon les taxes. Chaque révision est cumulée à l'augmentation intervenue l'année précédente.

Autre facteur qui, peut-être, était inexact dans votre calcul ; le fait que d'une année sur l'autre, il y a des entreprises nouvelles. Imaginez une commune où il n'y aurait qu'une entreprise qui paie la taxe professionnelle : cela fait donc 5 000 Francs. L'année suivante, vous avez deux entreprises qui paient cette même taxe : cela fait alors 10 000 Francs. Et, vous dites dans ce cas-là que les impôts locaux ont augmenté de 100 %. Ainsi, votre calcul est complètement faux si vous ne tenez pas compte des entreprises nouvelles qui paient de nouvelles taxes.

Je terminerai en vous rappelant également des exonérations de 25 ans concernant certaines taxes qui ont été ramenées impérativement à 15 ans - ce qui, à la limite, est honteux, dans la mesure où lorsqu'on fait un investissement, on se base sur un texte fiscal qui existe au jour de l'investissement et lorsque tout a été fait, on vous dit : "Ce n'est plus 25 ans maintenant, mais 15 ans". Ce n'est sans doute pas la première fois, mais ce n'est pas très honnête.

Si vous ajoutez tous ces facteurs d'actualisation qui interviennent tous les trois ans, plus la révision annuelle de 10 à 12 %, plus les entreprises nouvelles qui paient de nouveaux impôts à la commune, plus ceux qui étaient exonérés à l'époque et qui ne le sont plus maintenant parce que les textes ont changé entretemps ; et donc, faites la différence et le calcul de ce que, en 1983 par rapport à 1984, on a encaissé. Vous ne trouverez plus alors 40 ou 50 ou même 60 %, mais environ 12 %.

M. ANNETTE : Pas du tout. Je vous remercie de nous rappeler des choses que nous connaissons parfaitement. Il ne faut pas essayer de tromper les gens. Le montant total des impôts locaux est fixé par le Conseil Municipal ; ensuite il y a, effectivement, le jeu de la réactualisation des bases (les taux interviennent pour qu'on puisse aboutir au montant qu'on souhaite obtenir).

Ce dont nous discutons, c'est de l'évolution de ce montant. Ce qui a été prévu l'année dernière, c'était effectivement une augmentation de 40 %, compte tenu de certains éléments qui échappent au Conseil Municipal.

En ce qui concerne 1985, au lieu de voter 128 millions d'impôts locaux, si nous votons 118 millions, par exemple, il est certain que cela se répercutera auprès de chaque contribuable, et que le jeu de la réactualisation des bases et des taux fera que chaque contribuable paiera 10 % de moins que si nous laissons le montant des impôts à 128 millions. C'est nous qui allons donc déterminer le montant global et donc l'impôt qui sera demandé aux contribuables. Il y a de petites différences, c'est vrai, parce que dans une commune, il y a des contribuables nouveaux. Mais, cela ne change pas fondamentalement les choses.

LE MAIRE : Je me permets de vous rappeler quand même qu'il y a eu des tableaux qui ont paru dans les journaux. Ce n'est pas nous qui les avons faits. Si vous comparez tous les pourcentages et taux de toutes les communes, vous verrez que Saint-Denis est loin d'être en tête et qu'elle se situe même dans la bonne moyenne. Il n'y a donc pas exagération.

Vous dites que l'on a voté 40 %. Je le nie absolument ; nous n'avons jamais voté 40 % ; c'est là le résultat que vous trouvez. Par contre, je vous le répète, nous avons droit là-dedans à 60 %. Notre acte volontaire se limite donc à 60 %. Et même, dans ces 60 %, il y a la part de révision de l'Etat qui a fait que cela a augmenté.

M. ANNETTE : La réactualisation n'a rien à voir avec cela. Si au lieu d'avoir voté 105 millions l'année dernière, on avait voté 95, même si l'Etat avait réactualisé de 15 %, on aurait fait jouer les taux pour arriver à 95 millions. En fait, vous essayez de faire croire que c'est la réactualisation qui a fait augmenter les impôts locaux, alors que c'est nous qui allons voter cela.

LE MAIRE : La réactualisation et d'autres mesures ont fait que les impôts locaux ont pesé plus lourdement sur certains et moins sur d'autres.

Contrairement à ce que vous dites, il n'y a pas uniformité de la répercussion sur les contribuables. En fait, il y a ceux qui ne payaient rien et qui, tout d'un coup, vont payer quelque chose, et il y a ceux qui payaient quelque chose et qui ne paient plus que très peu ou même rien ; cela, compte tenu des dispositions particulières qui jouent. Ce n'est donc pas tout le monde qui assume pareillement cette somme. Il est évident que si vous avez dix maisons qui d'un seul coup ne font plus l'objet d'une exemption, vous paierez beaucoup.

M. ANNETTE : On ne parle pas de cela, mais de l'augmentation globale des impôts locaux.

LE MAIRE : Vous avez l'air de prétendre cela.

M. GERARD M. : Il y a eu également, la suppression de la détaxe sur le foncier qui devait se faire pendant 25 ans, et qui a été ramenée à 15 ans. Par conséquent, un certain nombre de nouveaux contribuables ont eu à régler une somme qui passait de zéro à quelque chose de relativement important. Et donc, l'augmentation pour ceux-là est plus de 100 %. Cela vient d'un manque de parole que vous connaissez.

M. ANNETTE : C'est vrai. Mais, nous parlons ici de ce qui dépend de nous, c'est-à-dire du montant des impôts locaux.

M. GERARD G. : Et, l'ancien contribuable qui payait 2 500 Francs et qui se retrouve avec 5 000 Francs à régler cette année ; qu'est-ce que c'est ?...

M. GERARD M. : Peut-être que la valeur de sa maison a été réévaluée.

LE MAIRE : Peut-être qu'il a ajouté quelque chose à sa maison. Je ne sais pas. Tout cela est à discuter avec les Services Fiscaux qui vous donneront toutes explications. Ce n'est pas nous qui avons fait passer ce montant de 2 500 à 5 000 Francs. Ou cette personne tombe sur le coup de l'exonération qui est enlevée, ou bien la richesse de cette personne a augmenté (c'est-à-dire, par exemple, qu'elle a ajouté des pièces à sa maison)...

Il ne suffit pas de citer un chiffre comme cela. Il s'agit peut-être d'un cas pour lequel les Services Fiscaux devront rectifier leur tir ou d'un cas particulier. Je ne conteste pas qu'il puisse s'agir d'un bon exemple. Je veux signifier par mes propos qu'il n'y a peut-être rien d'aberrant dans votre remarque et qu'on pourrait trouver une raison -on la trouverait, ou on trouverait une erreur-. Mais, nous n'avons pas fait en sorte, nous, que cela passe de 2 500 à 5 000 Francs.

.../...

M. ANNETTE : En dehors de ces cas-là, pour les autres contribuables qui sont restés dans l'état, qui ont gardé leur maison comme elle était, leur impôt a augmenté de l'ordre de 30 à 35 %. Et cela, c'est la conséquence du vote du montant global des impôts locaux par le Conseil Municipal.

LE MAIRE : Vous ne voulez pas démordre de cette version des faits ; je ne pourrais donc pas vous en sortir. Restez-y donc.

M. ANNETTE : Ecoutez, si au lieu de voter 128 millions, on ne votait que 118 millions, vous verriez que cela diminuerait.

LE MAIRE : On pourrait même en voter moins !...

M. ANNETTE : Non, parce que cela représente déjà une baisse assez conséquente.

LE MAIRE : Si l'ensemble du Conseil approuve, on peut voter 80 millions.

M. GERARD G. : Allons-y.

M. ANNETTE : On peut voter une augmentation de 10 à 12 %, ce qui est plus raisonnable.

LE MAIRE : Je vous signale que, dans le cas présent, nous ne votons aucun taux supplémentaire. Nous ne prenons en compte que la richesse et la revalorisation.

M. ANNETTE : Et, pour 1985, nous avons ces données-là ?...

LE MAIRE : Oui, théoriquement, dans l'état de nos connaissances.

M. ANNETTE : Avez-vous un document sur ces paramètres en 1985 ?

LE MAIRE : Non. Ce sont des prévisions. C'est d'ailleurs moins que l'an dernier. On suppose donc que cela doit être juste. Et, moi-même, je suppose que cela va être supérieur. L'avenir nous le dira. Nous ne pouvons pas préjuger des résultats définitifs. Nous ne proposons pas de taux supérieurs, pour l'instant.

Nous passons aux documents, si vous le voulez bien. Vous avez la récapitulation générale des divers chapitres de la section de fonctionnement qui représentent en dépenses et en recettes 420 338 100,00 Francs.

Nous passons aux divers chapitres.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
 RECAPITULATION GENERALE

	RECETTES	DEPENSES
930 - Service financier	296.500,00	89.191.333,00
931 - Personnel permanent	3.162.000,00	71.907.200,00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers	3.980.000,00	14.489.211,22
934 - Administration générale	2.280.100,00	51.363.205,99
936 - Voirie	3.141.200,00	65.751.582,79
940 - Relations publiques	421.100,00	2.465.116,01
942 - Sécurité et police	300,00	1.199.600,00
943 - Enseignement	1.000,00	27.132.000,00
944 - Oeuvres sociales scolaires	9.376.000,00	27.249.500,00
945 - Sports et beaux-arts	195.100,00	7.653.500,00
951 - Services sociaux sans comptabilité distincte	61.100,00	2.074.400,00
953 - Hygiène et protection sanitaire	200.000,00	1.000,00
955 - Aide sociale	-	30.097.000,00
965 - Domaine productif de revenus	3.147.600,00	-
967 - Services industriels et commerciaux sans comptabilité distincte	4.852.100,00	25.854.800,00
970 - Charges et produits non affectés	108.072.000,00	3.608.650,99
971 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux fixe	1.402.000,00	-
972 - Service fiscal - Impôts obligatoires à taux variable	126.250.000,00	-
977 - Service fiscal - Impôts complémentaires	153.500.000,00	300.000,00
<b>T O T A U X</b>	<b>420.338.100,00</b>	<b>420.338.100,00</b>

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
722 - Intérêts récupérés	296.500,00	
	<hr/>	
	296.500,00	
		671 - Intérêts de la dette
		672 - Frais divers sur emprunts
		6811 - Dotation à l'amortissement des frais
		et primes d'émission sur emprunt
		831 - Prélèvement pour dépenses extraord.
		<hr/>
		60.343.000,00
		45.000,00
		21.333,00
		28.782.000,00
		<hr/>
		89.191.333,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
708 - Services payés du personnel	1.000,00	
7330 - Recouvrement sur le F.N.C.A.F.	1.000.000,00	
7331 - Recouvrement prestations SS & CNRACL	50.000,00	
7332 - Recouvrement sur traitements	180.000,00	
782 - Travaux en régie	1.620.000,00	
799 - Produits exceptionnels	90.000,00	
7376 - Participation Département aux frais de stage de pompiers	221.000,00	
	<hr/>	
	3.162.000,00	
		602 - Habillement
		610 - Rémunération personnel permanent
		615 - Rémunérations diverses
		618 - Charges sociales
		6436 - Frais de cours et de stage
		6441 - Honoraires médicaux
		661 - Frais de transport du personnel
		6611 - Frais de déplacement du personnel
		<hr/>
		39.000,00
		56.089.277,00
		2.195.792,00
		13.239.131,00
		121.000,00
		26.000,00
		200.000,00
		<hr/>
		3.000,00
		<hr/>
		71.907.200,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 932 - ENSEMBLES MOBILIERS ET IMMOBILIERS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

Recettes

782	- Travaux en régie	3.800.000,00
799	- Produits exceptionnel	10.000,00
7379	- Autres participations	170.000,00
		<hr/>
		3.980.000,00

Dépenses

600	- Produits pharmaceutiques	1.000,00
602	- Habillement	397.417,72
605	- Produits d'entretien ménage	364.341,37
609	- Fournitures diverses	4.674.112,36
621	- Impôts et taxes foncières	700.000,00
623	- Impôts s/véhicules (vignettes)	100.000,00
630	- Charges locatives	1.060.000,00
6312	- Entretien bâtiment à l'entreprise	50.000,00
6314	- Entretien mat. & mob. à l'entreprise	886.339,77
6315	- Entretien mat. transport (see Mines)	6.000,00
634	- Consommation eau/électricité	5.550.000,00
638	- Assurances (véhicules/incendie)	700.000,00
		<hr/>
		14.489.211,22

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE

Recettes

7331	- Remboursement divers	100,00
7332	- Recouvrements sur traitements	60.000,00
73396	- Recouvrements frais d'administration	10.000,00
7379	- Autres participations (aides ménagères)	200.000,00
782	- Travaux en régie	2.000.000,00
799	- Produits exceptionnels	10.000,00

Dépenses

600	- Produits pharmaceutiques	51.038,19
602	- Habillement	5.500,00
608	- Fournitures de bureau	541.067,80
609	- Fournitures diverses	67.000,00
611	- Rémunération du personnel	32.580.000,00
615	- Rémunérations diverses	800.000,00
618	- Charges sociales	12.073.600,00
633	- Acquisition petit matériel	18.000,00
638	- Assurance (resp. civile+dom. ouvrag.)	900.000,00
6405	- Cotisations municipales (congrès)	15.000,00
6620	- Frais d'impression	838.000,00
6621	- Frais de reliure	100.000,00
6629	- Autres prestations de services	15.000,00
663	- Documentation	75.000,00
664	- Frais de PTT	1.000.000,00
665	- Frais d'actes et de contentieux	194.000,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALE (suite)

Recettes

2.280.100,00

Dépenses

51.363.205,99

(voir discussion sur ce chapitre)

CHAPITRE 936 - VOIRIE

Recettes

- 7007 - Ventas de materias
- 7332 - Recobramientos sur tratamientos
- 7334 - Frais contrôle distrib, électricité
- 782 - Travaux en régie
- 799 - Produits exceptionnels

1.000,00  
 10.000,00  
 200,00  
 3.080.000,00  
 50.000,00

Dépenses

- 600 - Produits pharmaceutiques
- 602 - Habillage
- 603 - Carburant
- 605 - Produits d'entretien
- 606 - Fourniture de voirie
- 609 - Fournitures diverses
- 611 - Rémunération du personnel
- 618 - Charges sociales
- 630 - Charges locatives (système "p")
- 6301 - Location de camions d'engins
- 631 - Réparation à l'entreprise
- 633 - Acquisition de petit matériel
- 634 - Eclairage public
- 6408 - Frais contrôle ligne BT

3.141.200,00

65.751.582,79

M. GERARD G. : Pourquoi est-ce que les frais de mission du Maire et des Conseillers ont augmenté ? De 20 000 Francs, l'année dernière, on est passé à 50 000 Francs. Cela a donc plus que doublé.

LE MAIRE : Il y a le coût du transport AIR FRANCE, les frais d'hôtel, etc... Ce ne sont, de toute façon, que des prévisions. Et donc, il n'est pas assuré qu'on va dépenser cette somme. Tous les chiffres sont des prévisions. Certaines dépenses seront dépassées ; d'autres seront inférieures à ce qui était prévu. Nous sommes donc obligés de prévoir un chiffre moyen.

M. GERARD G. : Au B.S., va-t-on retrouver ces mêmes articles ?

LE MAIRE : Pas obligatoirement, non. Le B.S. est un budget de réajustement. Soit on a trop prévu pour un chapitre et cela se retrouve au Compte Administratif ou au B.P. d'après ; soit il y a moins d'argent de prévu que de nécessaire, et il y a réajustement.

M. GERARD G. : Ce qui paraît étonnant, c'est que les indemnités ont baissé par rapport au B.P. 1984. Alors, je voudrais savoir si cela a été fait pour ne pas impressionner les gens et après, il y aura un petit réajustement en cours d'année ; ou alors, cela dénote vraiment un sacrifice et, dans ce cas, nous ne pouvons que nous incliner.

M. RIVIERE M. : Vous avez raison.

LE MAIRE : Voilà une illustration de ce que je vous disais tout à l'heure. Nous avons constaté que nous avons trop prévu en 1984 ; alors, on a réajusté. Cela pour vous dire que lorsqu'on met un chiffre, on voit par la suite s'il colle ou pas. Vous ne pouvez pas tomber à coup sûr sur le chiffre exact en prévision pour une année.

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT\*  
CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES

Recettes

7369 - Subvention C.Gal charges du chef-lieu	60.000,00
73692 - Subvention C.Gal pour Jardin de l'Etat	340.000,00
73701 - Participation Etat pr état civil	100,00
73702 - Participation Etat pr élections	20.000,00
799 - Produits exceptionnels	1.000,00

421.100,00

Dépenses

6405 - Cotisations municipales	1.219.616,01
657 - Subventions	
Cré des fêtes	652.500,00
As. Maires de France	50.000,00
S.I.S.D.	50.000,00
Cinémaèque	25.000,00
As.Mai.gdes vil./France	28.000,00
A.D.P.E.	250.000,00
A divers	65.000,00
6551 - Prix concours.Fleur. ITS	1.120.500,00
660 - Fêtes et cérémonies	5.000,00
	120.000,00

2.465.116,01

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

(voir discussion sur ce chapitre)  
CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

Recettes

7009 - Mise à disposition d'ambulances	100,00
708 - Services payés du personnel	100,00
799 - Produits exceptionnels	100,00

300,00

Dépenses

600 - Produits pharmaceutiques	8.000,00
601 - Alimentation	160.000,00
602 - Habillement	219.000,00
605 - Produits d'entretien	6.000,00
609 - Fournitures diverses	160.000,00
631 - Réparation à l'entreprise	30.000,00
633 - Acquisition petit matériel	57.000,00
6406 - Contingent service incendie	535.600,00
657 - Subventions	
Prévention Routière	2.000,00
Amicale pompiers	6.000,00
6620 - Frais d'impression	8.000,00
663 - Documentation	7.000,00
665 - Frais d'expertise	6.000,00
	3.000,00

1.199.600,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
7332 - Recouvrement sur traitements	1.000,00	600 - Produits pharmaceutiques	14.000,00
		602 - Habillement (cantines)	100.000,00
		607 - Fournitures scol. (caisses écoles)	50.000,00
		611 - Rémunération du personnel	14.124.000,00
		615 - Indemnités de logement	7.000.000,00
		618 - Charges sociales	5.664.000,00
		657 - Subventions	
		CES Reydellet	90.000,00
		Raoul HOARAU	90.000,00
			<u>180.000,00</u>
	<u>1.000,00</u>		<u>27.132.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
7332 - Recouvrement sur traitements	1.000,00	611 - Rémunération du personnel	378.000,00
73708 - Part. Etat/ramassage scolaire	4.825.000,00	618 - Charges sociales	141.500,00
737081 - Part. particul./ram. scolaire	50.000,00	6455 - Ramassage scolaire	8.470.000,00
7379 - Part. cr/gard. pr frais personnel	4.500.000,00	657 - Subventions	
		Caisse des écoles	1.500.000,00
		Conservatoire	650.000,00
		Ecoles privées	50.000,00
		Ecole de musique	60.000,00
			<u>2.260.000,00</u>
		6571 - Subvention aux cantines	16.000.000,00
			<u>27.249.500,00</u>

(voir discussion sur ce chapitre)

M. GERARD G. : Pourrait-on nous dire pourquoi les cotisations municipales passent de 361 910 Francs à 1 219 616,01 Francs (alors qu'on vient de nous dire que cela n'a pas beaucoup augmenté au niveau des salaires) ?

LE MAIRE : C'est la cotisation obligatoire de la Mairie au Centre de Formation du Personnel Communal (C.F.P.C.). Il s'agit d'un pourcentage par rapport au nombre d'employés. L'année dernière, on n'avait pas compté les journaliers.

M. GERARD G. : Les journaliers ont pleinement droit à cela ?

LE MAIRE : Oui.

M. GERARD G. : Et, que signifie A.D.P.E. ?

LE MAIRE : C'est l'Association Dionysienne de Promotion Economique. C'est elle qui organise les foires, salons, etc...

M. GERARD G. : Cette Association n'existait pas l'année dernière ?

LE MAIRE : Non, elle existait, mais pas au B.P. 1984. Elle a reçu 250 000 Francs l'année dernière.

.../...

M. ANNETTE : Puisqu'on est revenu sur les problèmes du personnel, dans le poste de la rémunération de ce dernier (611), quelles sont les hypothèses qui ont été retenues pour 1985, c'est-à-dire le nombre, les augmentations de salaires, etc... ?

LE MAIRE : Nous allons vous communiquer les chiffres exacts.

M. ANNETTE : Le total représente une progression de combien ?

M. CROCHET : De 8,9 %. En fait pour le personnel, il faut effectivement raisonner en masse. Si on a un déficit sur un chapitre, on peut très bien le repasser à un autre.

M. ANNETTE : Pourrait-on avoir une idée du personnel qui est passé de la Mairie à l'entreprise de collecte des ordures ménagères, du point de vue de la rémunération ? On a dû, à l'établissement du présent budget, considérer cette hypothèse de travail. Quel est le chiffre qui a été retenu ?

Mme HOARAU Y. : 3,5 millions de Francs.

M. GERARD M. : En ce qui concerne le personnel, il ne faut pas perdre de vue que depuis deux ans le Maire a mené une politique de reclassement des employés journaliers en vue de les titulariser. Et, il est certain que cela coûte de l'argent. On ne peut pas bien entendu laisser des journaliers qui ont plusieurs années d'ancienneté sans l'espoir de se voir un jour titularisés.

M. ANNETTE : En dehors de ce mouvement, les effectifs sont à peu près constants.

M. GERARD M. : Oui.

M. ANNETTE : De quel ordre ont progressé les salaires, en masse ?

M. CROCHET : Les salaires ont progressé au niveau légal, c'est-à-dire que pour les fonctionnaires, ce sera ce qu'on nous dira et pour les autres, c'est 5 %. La masse augmente de 8,9 %.

M. ANNETTE : Avec cette différence entre 5 %, 9 ou même 13 %, on arrive à une moyenne de 11 / 12 %. Et cette différence résulte donc du reclassement ?

LE MAIRE : Il y a aussi la promotion (ceux qui passent du niveau d'agent à celui de commis, de rédacteur ; il faut les payer). Il y a également tous les avancements dans les échelons.

M. ANNETTE : Au niveau de la fonction publique nationale, le mouvement de promotion représente à peu près 1,5 % des rémunérations du personnel.

LE MAIRE : Vous avez un pourcentage à grade constant. Mais, vous avez aussi des changements de grades, de situations. Cela s'ajoute.

M. CROCHET : Le problème, c'est que nous avons une grande masse de journaliers. Et donc, cette masse est touchée automatiquement par les augmentations du S.M.I.C..

LE MAIRE : Vous avez parlé des fonctionnaires qui, eux, ne subissent pas la même progression que les journaliers (ces derniers subissent une progression plus importante).

M. CROCHET : Au niveau des fonctionnaires, on aura les 4 à 5 % d'augmentation, et c'est tout.

LE MAIRE : La progression du S.M.I.C., en pourcentage, est plus importante que celle des rémunérations des fonctionnaires. Comme les journaliers représentent la plus grande masse à l'intérieur du personnel, il y a donc une influence au niveau budgétaire.

Monsieur MAHE quitte la salle en cours de séance.

M. ANNETTE : Qu'est-ce qui fait que ce poste n'a pas évolué en relation avec l'inflation ?

M. RIVIERE M. : La rigueur.

M. ANNETTE : La rigueur, c'est l'inflation.

LE MAIRE : Mais, ce poste-là a évolué sensiblement.

M. ANNETTE : Je vois également l'A.J.L.. Qu'est-ce que c'est que cette Association ?

LE MAIRE : Il s'agit de l'Association Jeunesse et Loisirs.

M. ANNETTE : Est-ce une Association de la commune ?

LE MAIRE : Non. C'est une Association qui émarge de ma commune, comme le C.R.A.S.S.E.C., la Prévention du Chaudron, l'O.M.T.L., l'O.M.D.T.A., etc...

M. ANNETTE : Est-ce une Association sportive ?

LE MAIRE : L'A.J.L. a été créée pour s'occuper de tout ce qui n'incombe pas au Comité des Fêtes, comme des Centres d'Accueil.

M. ANNETTE : Et vous avez : divers pour 40 000 Francs. Quelle est donc la vocation de cette Association ?

LE MAIRE : La rubrique "Divers" correspond à diverses petites associations, qui n'ont aucun rapport avec l'A.J.L.. Pour plus de précisions, je peux vous passer les statuts de cette Association. Ces derniers sont publics.

M. ANNETTE : Oui, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une association.

M. GERARD G. : Et, qu'est-ce que l'O.M.D.T.A. ?

LE MAIRE : Cet organisme s'occupe du troisième âge.

M. GERARD G. : D'accord. Mais, l'année dernière, ce n'était pas ce chapitre-là. Pour le troisième âge : 500 000 Francs -on voit que les élections approchent-.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX-ARTS

Recettes

7006 - Droits d'entrée piscines 195.000,00  
 799 - Produits exceptionnels 100,00

195.100,00

Dépenses

600 - Produits pharmaceutiques 2.000,00  
 602 - Habillement 12.500,00  
 609 - Fournitures diverses (chlore) 400.000,00  
 6312 - Entretien à l'entreprise 150.000,00  
 633 - Petit matériel pr équip.sportifs 70.000,00  
 657 - Subventions  
     O.M.J. 4.930.000,00  
     O.M.S. 900.000,00  
     O.M.T.L. 450.000,00  
     O.M.D.T.A. 500.000,00  
     Prév. Chaudron 45.000,00  
     Divers 40.000,00  
     GRASSEC 4.000,00  
     A.J.L. 150.000,00

7.019.000,00

7.653.500,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE. CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX SANS COMPABILITE DISTINCTE (voir discussion sur ce chapitre)

Recettes

716 - Concessions dans les cimetières 61.000,00  
 799 - Produits exceptionnels 100,00

61.100,00

Dépenses

600 - Produits pharmaceutiques 2.500,00  
 615 - Rémunérations diverses 35.000,00  
 618 - Charges sociales (retraités d'avant 1948) 30.000,00  
 657 - Subventions  
     As.Assis.Libérés 2.000,00  
     Caspec 1.804.900,00  
     Zoo 200.000,00

2.006.900,00

2.074.400,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 953 - HYGIENE ET PROTECTION SANITAIRE

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
73394 - Recouvrements part. & prestat.	200.000,00	657 - Subvention	1.000,00
		AS.défense c/alcoo.	
	<u>200.000,00</u>		<u>1.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
		6401 - Contingent aide sociale	27.500.000,00
		657 - Subventions	
		R.A.S.	1.600.000,00
		Transporteurs	850.000,00
		Divers	147.000,00
			<u>2.597.000,00</u>
			<u>30.097.000,00</u>

(voir discussion sur ce chapitre)

M. GERARD G. : Peut-on savoir pourquoi le chapitre "Transporteurs" est passé de 2,7 millions de Francs à 850 000 Francs ?

Mme HOARAU Y. : En ce qui concerne les transporteurs, vous avez dans la dotation de 1985 uniquement la gratuité pour les vieux et 50 % pour les étudiants. La différence passe dans un autre compte : "Garantie de recettes", puisqu'on a passé un contrat avec une société de transport, dans le cadre de la restructuration de ce service.

M. ANNETTE : Comment se ventilent les 15 millions de la subvention transport ?

Mme HOARAU Y. : Vous avez 15 millions en recettes de versement transport. Vous trouvez au chapitre 967, à la page 8, article 6409, pour 22,1 millions de Francs, dont 12 750 000 Francs pour la concession des ordures ménagères et 9 350 000 Francs en garantie de recettes. Ensuite, également en page 8, "Charges des services concédés", article 677. Au niveau des transports, cela se fera à deux niveaux : de janvier à avril, la Société sera sous mandat de gestion (ces 2,5 millions de Francs sont prévus pour ces dépenses) ; par la suite, comme la Société aura la concession totale, cela se paiera sous forme de garantie de recettes. Il y a ensuite la subvention de 850 000 Francs aux transporteurs pour gratuité des lieux, 50 % d'étudiants. Ensuite encore, à la page 10, la restitution de la taxe de transport aux entreprises de plus de neuf employés qui transportent elles-mêmes leur personnel ; et, par le biais du prélèvement, en page 1, le chiffre de 28 782 000 Francs dont une partie est le prélèvement, c'est-à-dire la différence entre recettes et dépenses à laquelle s'ajoutent 2 millions de Francs de versement transport qu'on passera à l'investissement pour des opérations liées à ce versement, ce qui fait 15 millions de Francs.

M. ANNETTE : La garantie de recettes n'est pas un engagement définitif. C'est, en ce sens, une prévision qu'on pourra retrouver en fin d'exercice.

M. CROCHET : C'est cela, oui.

M. RIVIERE M. : Cela peut même rapporter si la Société est bénéficiaire.

LE MAIRE : Si elle l'est, la commune peut en profiter. Cela ne coûte rien, mais peut rapporter en plus. C'est la première fois qu'on expérimente cette Société ; nous verrons le résultat.

M. ANNETTE : Et, par rapport au budget précédent, cela représente une économie de quel montant ?

Je pense que la commune participait au transport pour 5 / 6 millions de Francs, hors les différentes subventions, etc... ; c'est donc, à travers ce budget, une économie de quel ordre ?

LE MAIRE : C'est difficile à savoir. Si vous le voulez, nous ferons le bilan au bout de un an, et nous verrons alors. Car, en fait, il n'y a pas que l'argent, il y a aussi le service rendu. Si auparavant, vous payiez une camionnette pour transporter les gens, cela vous coûte moins cher que de mettre en service un car. Il y a là intervention également d'une notion de service rendu. J'ai pris ici deux cas extrêmes pour vous montrer qu'il est difficile de vous dire aujourd'hui alors que la Société démarre quels seront les résultats. Ce serait mentir. Pour plus de sûreté, nous ferons le bilan dans un an. Nous en tirerons alors toutes les leçons suivant que cela aura marché ou pas.

M. ANNETTE : L'année dernière, dans le B.P., on avait prévu 8 millions de Francs. On est passé à 15 millions. Est-ce à la suite du résultat 1984 ?

LE MAIRE : Vous parlez, sans doute, des recettes du versement transport.

M. ANNETTE : Oui.

LE MAIRE : Là encore, il s'agit d'une prévision.

.../...

M. ANNETTE : Qui est un peu pessimiste !...

Mme HOARAU Y. : En ce qui concerne le versement transport, je relève en partie ce caractère pessimiste, car il faut dire que ce versement a été institué dans le Département en 1982. L'encaissement de la taxe a commencé au mois de septembre pour le mois de mai et sur des bases indiquées par la Sécurité Sociale qui étaient en moyenne de 740 000 Francs par mois. Quand on a fait la prévision du B.P. 1984, on s'est tenu aux déclarations de la Sécurité Sociale, et on s'est aperçu par la suite qu'on avait beaucoup plus. En fin de compte, au niveau de la restitution de la taxe, le chiffre n'est pas scrupuleusement précis étant donné qu'il y a un schéma pratique des vérifications et un contrôle à effectuer qui fait que les entreprises sont remboursées avec retard. L'institution de la taxe étant assez récente, certaines entreprises ne sont pas encore au courant de cette disposition ; mais, cela se fera au fur et à mesure.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 965 - DOMAINE PRODUCTIF DE REVENUS

<u>Recettes</u>	
7122 - Droits stationnement taxis	22.000,00
714 - Produits de canne à sucre	100,00
7140 - Locations de terrains nus	200.000,00
7142 - Locations de bâtiments	1.300.000,00
715 - Droits de voirie	150.000,00
7150 - Stationnement payant	1.200.000,00
7153 - Redevances/appar.distrib.carburant	114.500,00
7155 - Droits de fourrière	10.000,00
719 - Autres produits domaniaux	150.000,00
799 - Produits exceptionnels	1.000,00
	<u>3.147.600,00</u>

Dépenses

M. ANNETTE : Je vois dans les dépenses de ce chapitre qu'il n'y en a pas pour l'article "Stationnement payant" (7150). Quel a été le résultat de l'opération ? Je pense qu'il y a eu une étude, même si cela n'apparaît pas dans le compte au niveau des dépenses. Il y a 1,2 million de Francs de recettes ; mais, je voudrais avoir une idée de ce que coûte ce service pour en évaluer le produit réel.

M. CROCHET : Globalement, je pense que le service doit s'équilibrer.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 967 - SERVICES INDUSTRIELS & COMMERCIAUX SANS COMPTABILITE DISTINGUE

<u>Recettes</u>	
7006 - Location chambres froides	10.000,00
701 - Redevances de l'abattoir	500.000,00
702 - Abattage et droits de visite	250.000,00
7151 - Recettes des marchés	500.000,00
7332 - Recouvrements sur traitements	10.000,00
7335 - Taxes d'assainissement	3.432.000,00
7336 - Recouvrement de frais divers	150.000,00
799 - Produits exceptionnels	100,00
	<u>4.852.100,00</u>

Dépenses

600 - Produits pharmaceutiques	1.500,00
611 - Rémunération du personnel	760.300,00
6110 - Rémunérations personnel (égoutiers)	130.000,00
618 - Charges sociales	310.000,00
6180 - Charges sociales (égoutiers)	53.000,00
6409 - Autres conting. & part. transp. commun+OM	22.100.000,00
677 - Charges des services concédés	2.500.000,00
	<u>25.854.800,00</u>

(voir discussion sur ce chapitre)

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFECTES

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
7335 - Surtaxe eau	7.020.000,00	6580 - Vers. au BAS taxe s/spectacles	60.000,00
7379 - Participation pour parkings	200.000,00	669 - Dépenses imprévues	89.069,99
73791 - Autres participations (CGE)	600.000,00	6810 - Dotation amort. subv. équipement	2.572.354,00
740 - DGF dotation forfaitaire	29.000.000,00	6812 - Dotation amort. frais d'études	767.227,00
7411 - DGF dotation péréquation	55.200.000,00	8280 - Titres annulés	100.000,00
742 - DGF dotation Ville centre	3.800.000,00	8285 - Admission en non valeur	20.000,00
7422 - DGF dotation concours particuliers	4.960.000,00		
744 - DGF dotation instituteurs	7.000.000,00		
746 - Attribution taxes sur spectacles	150.000,00		
75870 - Part. sur impôt prog. sur jeux casino	100.000,00		
75871 - Prélèvement cahier des charges casino	100.000,00		
799 - Produits exceptionnels	1.000,00		
829 - Mandats annulés ou atteints p/déchéance	1.000,00		
	<u>108.072.000,00</u>		<u>3.608.650,99</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 971 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
750 - Attributions permis de chasser	2.000,00		
751 - Taxe additionnelle aux droits mutation	1.400.000,00		
	<u>1.402.000,00</u>		

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 972 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX VARIABLE

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
752 - Licence débits de boissons	250.000,00		
756 - Octroi de mer	126.000.000,00		
	<u>126.250.000,00</u>		

M. ANNETTE : Je voudrais la répartition du poste 6409.

M. CROCHET : Vous avez 9 350 000 Francs pour la garantie de recettes et la différence revient aux ordures ménagères.

M. ANNETTE : Et, en ce qui concerne les ordures ménagères, le marché qui a été passé est de l'ordre de 10 millions de Francs, je crois.

M. CROCHET : Non, de 9 millions de Francs.

M. ANNETTE : Et, que représentent les 12 millions de Francs ?

M. CROCHET : Vous avez le marché de la collecte des ordures ménagères pour 9 300 000 Francs, et le traitement de ces ordures pour 2 150 000 Francs.

M. ANNETTE : Ce qui fait 11 450 000 Francs. Il y aura une taxe d'enlèvement qui sera de l'ordre de 18 millions de Francs. Alors, quel est le coût du balayage ?

M. CROCHET : Cette somme couvre deux choses : 12 500 000 Francs de collecte et de traitement des ordures ménagères, et la différence pour la location des containers.

M. ANNETTE : Cette location coûte donc 5 500 000 Francs.

M. CROCHET : Approximativement, oui.

LE MAIRE : Cela, sans compter les balayeurs.

M. CROCHET : Les balayeurs sont effectivement dans un autre budget. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères concerne uniquement la collecte, le traitement de ces ordures, et la location des containers.

M. ANNETTE : Peut-on avoir des renseignements sur la location des containers ? Cette somme de 5 500 000 Francs est amortie en combien de temps ? Est-ce l'utilisateur qui paie la poubelle ?

LE MAIRE : Soyez persuadé que l'utilisateur paie tout. Il n'y a pas de cadeau.

M. ANNETTE : On a laissé croire que c'était gratuit.

LE MAIRE : Non. Mais, l'argent qu'on prend, on le rend en prestations, en services.

M. ANNETTE : Certains ont cru que c'était par générosité, que c'était un cadeau. Ils ont eu tort ; mais, on ne les a pas détrompés.

Ce que je voudrais savoir, c'est le coût approximatif d'une poubelle. Est-ce amortissable sur trois ans ou plus ?

M. MANES : La poubelle ne coûte rien ; c'est le ramassage.

M. ANNETTE : Mais non. On vous parle de location des containers ; cela équivaut à location des poubelles. Vous voyez que vous étiez dans l'erreur, Monsieur.

M. MANES : Non.

M. ANNETTE : Mais si. Monsieur CROCHET vient de nous dire que la location des containers coûte 5 500 000 Francs. Parlons des mêmes choses : containers = poubelles.

M. CROCHET : Location et entretien.

...

M. ANNETTE : D'accord. Mais, c'est surtout la location. Au bout de deux ou trois ans, on a payé la poubelle ; ce qui est normal. Ce que je regrette, c'est qu'il y ait eu une confusion (d'ailleurs, notre collègue pensait que c'était gratuit et qu'il n'y avait que le ramassage qui était rétribué). Le ramassage, c'est 12,5 millions de Francs. Le coût de la poubelle est amorti au bout de deux ou trois ans, lorsque le paiement a été totalement effectué.

M. CROCHET : J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une location.

M. ANNETTE : On l'achète à tempérament, ou on la loue. C'est un marché avec "Saint-Denis, Ville Propre". Quelle est la durée de l'amortissement ? Combien coûte approximativement une poubelle ?

LE MAIRE : L'amortissement est de cinq ans, en principe.

M. ANNETTE : Il y a 25 à 30 000 poubelles.

M. CROCHET : En fait, le calcul s'effectue suivant le nombre de litres.

M. ANNETTE : Faisons l'opération pour savoir combien cela coûte. Combien y a-t-il de litres ?

LE MAIRE : Il nous faudrait disposer des éléments de suite.

M. ANNETTE : Je pense qu'il y a eu un marché. C'est très simple comme cela.

LE MAIRE : Il nous serait possible de discuter valablement avec vous en ayant tous les éléments du calcul à notre disposition de suite. On ne peut pas comme cela vous donner le nombre de litres...

M. GERARD M. : Pour Saint-Denis, il y a 3 600 000 litres, pour 1,35 Franc le litre approximativement.

M. ANNETTE : Vous voyez que ce n'est pas si compliqué. On effectue une multiplication avec une poubelle de 36 litres. Je me contente des ordres de grandeur ; je ne pinaille pas.

M. GERARD M. : Ce nombre de litres risque d'être augmenté dans l'année à venir, pour deux raisons :

- il y a des maisons en plus ;

- dans les cités, nous voudrions remplacer les bacs fixes qui servent à plusieurs familles par des poubelles individuelles.

Le problème, c'est que cela fait 120 litres incomplètement utilisés par les familles, et cela entraîne une charge supplémentaire pour la commune.

M. CROCHET : La poubelle peut contenir 120 litres. Il suffit donc de multiplier 120 par 1,35 Franc.

M. GERARD M. : C'est une location.

M. ANNETTE : Sur cinq ans, donc le résultat est multiplié par cinq.

M. GERARD M. : Je le répète : c'est une location. Lorsque la poubelle est abîmée, la Société se charge des réparations ou remplacements éventuels. Celle-ci dispose donc d'un service entretien.

LE MAIRE : Notre seul souci, c'est que les poubelles soient toujours en parfait état ; et, c'est ça

.../...

qu'on paie. On paie ce service pour que les poubelles soient toujours impeccables. Celles qui sont volées, par exemples, sont remplacées.

M. ANNETTE : Oui. Mais, dans leur estimation, ils ont prévu d'amortir cela dans quatre ou cinq ans ; c'est bien cela ?

M. MANES : Ce n'est pas notre problème.

LE MAIRE : C'est le leur.

M. GERARD G. : Quel est votre problème ? Vous passez un marché ; et, ce n'est jamais votre problème.

LE MAIRE : Notre marché a été conclu sur la base de 1,35 Franc le litre. Et, suivant le nombre de litres qu'il y a, c'est plus ou moins élevé. En contrepartie, nous voulons avoir des poubelles en bon état et impeccables. Voilà le marché ; et, vous le voyez, il est simple. Le calcul qui a permis d'aboutir à 1,35 Franc le litre a été effectué par la Société. Cela a été leur problème. Ensuite, le nôtre a été d'en discuter ; et, on a conclu que ce prix-là convenait. Mais, à partir de ce moment-là, cela ne nous concerne plus. Et, si cela s'amortit sur cinq ou dix ans, ce n'est plus notre affaire.

M. GERARD G. : Mais, cet amortissement sur cinq ans...

LE MAIRE : Ce n'est pas cela. C'est une location.

M. GERARD G. : Vous dites que ce soit amorti sur cinq ou dix<sup>ans,</sup> cela ne nous regarde pas. Mais, cela nous concerne au niveau de l'appel d'offres, parce que celui qui fera un amortissement sur dix ans n'offrira pas les mêmes prestations que celui qui offrira un amortissement sur cinq ans. Je ne suis pas professeur d'économie politique, mais je sais cela au moins.

LE MAIRE : Lorsqu'on nous présente le résultat de 1,35 Franc, nous regardons les éléments du calcul, et nous en discutons. Nous n'avons pas en notre possession tous les éléments du calcul. Mais, à partir du moment où on a accepté ce prix, que ce soit amorti sur cinq ou dix ans, ce n'est plus notre problème.

M. ANNETTE : En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je pense qu'on est arrivé à couvrir l'ensemble du coût du service ; qu'aujourd'hui, avec les 18 millions de Francs, on peut escompter pour l'année prochaine une augmentation de 8 / 10 % du service -plus équivaldrait à un service supplémentaire-.

M. GERARD M. : Cela pourrait être une augmentation du nombre de litres. Il y a aussi un choix à faire : il s'agit de savoir si l'on peut faire nettoyer automatiquement les poubelles par la Société. On s'aperçoit, en effet, qu'il y a un mauvais entretien des poubelles. Ce sera payant. La Société nous le propose ; mais actuellement, nous estimons que c'est trop onéreux. Si un jour nous pensons que c'est faisable, cela entraînerait une augmentation inévitable. Rien n'est figé dans cette affaire.

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 977 - SERVICE FISCAL - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
755 - Taxe sur l'énergie électrique	2.500.000,00	
766 - Produit du versement transport	15.000.000,00	6587 - Restitution taxe transport
777 - Produit des contributions directes	110.000.000,00	300.000,00
Impôts locaux	18.000.000,00	
T.F.O.M.	128.000.000,00	
779 - Subvention fiscale	8.000.000,00	
	153.500.000,00	300.000,00

LE MAIRE : Je mets aux voix la section de fonctionnement du B.P. 1985. 3 abstentions / 4 voix contre.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 1985 EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Nous passons maintenant à la section d'investissement du budget.

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT  
 RECAPITULATION GENERALE

	RECETTES	DEPENSES
900 - Hôtel de Ville et bâtiments administratifs	1.850.000,00	13.682.000,00
901 - Voirie	12.882.000,00	32.610.000,00
902 - Réseaux	18.206.000,00	34.900.000,00
903 - Equipement scolaire et culturel	2.435.000,00	31.922.000,00
904 - Equipement sanitaire et social	-	6.221.000,00
905 - Transports et communications	500.000,00	2.500.000,00
906 - Services industriels et commerciaux	1.952.500,00	8.195.000,00
908 - Urbanisme et habitation	1.450.000,00	8.287.000,00
914 - Programmes pour les autres tiers	-	1.500.000,00
925 - Mouvements financiers	5.381.914,00	31.734.414,00
922 - Financement globalisé de la section d'investissement	126.894.000,00	-
T O T A U X =====	171.551.414,00	171.551.414,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1 -

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Recettes

1051005	4	- Subvention pr toiture H/Ville	500.000,00
105301	2	- C. Gal pr ateliers relais	1.350.000,00

1.850.000,00

Dépenses

21276	-	Installations téléphoniques	100.000,00
214	-	Matériel et mobilier	2.182.000,00
215	-	Véhicules	2.500.000,00
232007	6	Aménagement bâtiments communaux	1.600.000,00
232077	4	Réfect.toiture H/Ville + aménag.	2.000.000,00
232145	2	Ateliers relais	4.800.000,00
232021	230	Extension Mairie Montgaillard	300.000,00
235012	5	Aménag.abords bât.communaux	200.000,00

13.682.000,00

(voir discussion sur ce chapitre)

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 901 - VOIRIE

Recettes

215	-	Cession de véhicules	1.820.000,00
105304	12	- FIR pour voirie	5.500.000,00
105306	12	- C. Gal pr voirie ZAC Bellepierre	1.000.000,00
105307	63	- C. Gal pr zones artisanales Bretagne/Montgaillard	250.000,00
165136	106	- CRCAMR pr voirie rurale	978.000,00
165137	107	- CRCAMR pr aménag écarts/trottoirs	489.000,00
105339	15	- FIR pr aménag. des hauts - voirie	1.400.000,00
165135	15	- CRCAMR pr "	556.000,00
165101	20	- CRCAMR pr bandes de roulement	489.000,00

Dépenses

210	-	Acquisition terrains	6.500.000,00
214	-	Matériel et mobilier	550.000,00
233004	14	- Eclairage public	1.300.000,00
233019	12	- Voirie traditionnelle	9.850.000,00
233034	63	- Zones artisanales	1.450.000,00
233048	12	- Aménagement de voirie	4.500.000,00
233054	25	- Colorado	450.000,00
233064	106	- Voirie rurale	1.000.000,00
233072	107	- Aménag. écarts/trottoirs	500.000,00
233086	15	- Aménag.des hauts - voirie	2.000.000,00
233094	20	- Bandes de roulement	500.000,00
233001	231	- Aménagement de parking	1.400.000,00
235006	28	- Aménagement Front de mer	100.000,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 901 - VOIRIE (suite)

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
1051006 27 - Subv. p. rénov. & réhabil. tourist.	130.000,00	235008 27 - Espaces verts	1.115.000,00
105201 234 - Région p. sentiers et points/vue	50.000,00	235013 - Pépinière	100.000,00
105308 234 - C. Gal. p. "	220.000,00	235001 232 - Fleurissement	625.000,00
		235004 233 - Zone des Tamarins	400.000,00
		235005 234 - Création sentiers et points/vue	270.000,00
	<u>12.882.000,00</u>		
			<u>32.610.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

Recettes

165102 34 - CRCAMR p. électrification rurale	1.076.000,00
1051007 40 - M. Envir. p. endiguement Chaudron	10.000.000,00
1051008 40 - Fidom p. "	2.000.000,00
105310 40 - C. Gal p. "	2.000.000,00
105313 37 - FIR p. aménag. des hauts A.E.P.	670.000,00
165138 37 - CRCAMR "	1.286.000,00
165103 29 - CRCAMR p. couvert. caniveaux	685.000,00
165139 33 - CRCAMR p. points noirs	489.000,00
	<u>18.206.000,00</u>

(voir discussion sur ce chapitre)

CHAPITRE 902 - RESEAUX

Dépenses

233002 - Ext. réseaux et canalisations	500.000,00
233020 31 - Assainissement	5.100.000,00
233023 34 - Electrification rurale	1.100.000,00
233052 40 - Endiguement du Chaudron	20.000.000,00
233076 37 - Aménag. des hauts A.E.P.	2.000.000,00
233095 29 - Couverture de caniveaux	700.000,00
233097 33 - Asst points noirs	500.000,00
233100 108 - A.E.P.	5.000.000,00
	<u>34.900.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL

Recettes

105346 - C. Gal p. mobilier scolaire	150.000,00
105203 54 - C. Rég. p. aménag. salles de classes du Brûlé en salles de nature	150.000,00
105204 54 - C. Rég. p. aménag. école Montagne 15è en Centre de vacances	150.000,00

Dépenses

214 - Matériel et mobilier	627.000,00
232002 54 - Aménag. écoles, inst. sport. cases	8.260.000,00

M. ANNETTE : Au chapitre 900 (page 1), article 215 - Véhicules : 2,5 millions de Francs. A quoi cela correspond-il ? Est-ce de l'amortissement, de l'achat... ?

M. DUPUIS J. M. : Dans ce chapitre qui est géré par le Garage Municipal, il y a beaucoup de choses distinctes les unes des autres.

D'abord, il y a toute une série de matériels qui ont été demandés par les Espaces Verts, pour l'élagage des arbres aux branchages situés très haut. Il s'agit des camions - nacelle qui coûtent très cher.

Le deuxième poste que nous avons budgétisé prévoit le changement de deux autobus municipaux. Cette prévision que nous avons faite peut très bien ne pas se réaliser si, au moment où la C.G.E.A. - qui gère le parc des autobus pour notre compte jusqu'au mois d'avril - va nous rendre les véhicules que nous lui avons prêtés et si, après examen de la commission chargée de constater l'état des véhicules avant leur livraison à la C.G.E.A. et après restitution de ceux-ci, nous trouvons des véhicules en suffisamment bon état pour durer encore le temps de deux exercices. Auquel cas, nous trouverons dans ce poste du budget une somme qui n'aura pas été dépensée. Mais, comme nous ne savons pas dans quel état nous trouverons les véhicules, et comme nous savons par contre l'état dans lequel se trouvent les quatre véhicules disponibles -deux d'entre eux ne sont pas en parfait état, et ne circulent plus que dans la partie basse de la ville-, nous avons prévu le remplacement d'au moins deux bus qui, comme vous le savez, coûte approximativement 700 000 Francs l'un.

L'autre problème qui se pose pour nous, c'est le vieillissement du parc lui-même. Vous avez sans doute remarqué que parmi les véhicules communaux actuellement en service, la plupart sont immatriculés à partir de la lettre Q, et pour certains même la lettre P. Or, si nous avons réussi, d'une part au cours de l'exercice 1983, et d'autre part surtout au cours de l'exercice 1984, à faire régresser, et même stopper, toutes les dépenses en rapport avec l'exploitation d'un parc automobile ; par contre, il est un chapitre sur lequel, malgré tous les efforts faits, nous n'avons absolument pas pu régresser, c'est l'achat des pièces détachées. Et cela se comprend étant donné que sur un véhicule qui a fait parfois jusqu'à 100 000 kilomètres, le remplacement d'une pièce usagée par une pièce neuve fait qu'il y a un transfert de charges mécaniques d'une partie du véhicule à une autre ; et, la réparation satisfaisante très peu de temps, devient catastrophique peu de temps après. Ce montant des dépenses des pièces détachées nous a conduit à demander à Monsieur le Maire un plan de rénovation de tous les véhicules à très vieille immatriculation et qui coûtent cher au niveau des pièces détachées.

Voilà donc la structure de ce poste qui fait 2,5 millions de Francs.

.../...

M. ANNETTE : En ce qui concerne la voirie traditionnelle, ce poste dans le B.P. 1984 s'élevait à 3 500 000 Francs ; ici, il passe à 9 850 000 Francs. Peut-on avoir quelques explications sur l'augmentation importante de ce poste ?

Mme HOARAU Y. : En ce qui concerne le budget 1984, la dotation du Fonds Routier était déjà moins importante ; elle l'est plus en 1985, et cela déjà correspond à une augmentation. Dans cette somme de 9 850 000 Francs, vous avez les opérations suivantes : les trottoirs, l'enrobé, la Rue Gasparin, la Rue Roland Garros, l'accès à la Sécurité Sociale, la Rue de Paris, l'accès au Cimetière de l'Est, le Pont de la Rivière Saint-Denis, l'Avenue Delattre de Tassigny, l'Avenue Joseph Bédier, le Chemin Lory-les-Hauts et la voirie de la Z.A.C. de Bellepierre.

M. ANNETTE : On a donc augmenté les travaux. Il y a une action plus importante en 1985 de ce point de vue.

Mme HOARAU Y. : On a fait un montage financier qui est différent.

M. CROCHET : Au niveau des investissements, lors de l'établissement du B.S. 1984, il y avait une certaine somme qui était disponible ; et, on vous a proposé de mettre cette somme au B.P. 1985, de façon à pouvoir maintenir l'enveloppe des emprunts. Cette somme représentait 6,6 millions de Francs ; et, elle se répartit au niveau "voirie" et "bâtiments". Cela n'apparaît pas dans ce budget ; mais, nous aurons par la suite cette somme en plus. Elle constitue en quelque sorte une réserve qui permettra d'entreprendre des travaux supplémentaires en 1985.

M. ANNETTE : Et, en ce qui concerne l'acquisition de terrains, dans le B.P. 1984, il y avait 500 000 Francs, dans le chapitre "voirie". Ici, il y a 6 500 000 Francs. Est-ce toujours l'utilisation de crédits, ou alors quoi d'autre ?

Mme HOARAU Y. : Cela va concerner deux choses : l'acquisition de terrains pour une enveloppe de 500 000 Francs qui auront pour destination celle de la voirie, et il y a une importante acquisition qui est celle du terrain des Foucherolles -terrain qui permettra, au niveau des Affaires Economiques, de mettre en place des zones d'activités-.

M. ANNETTE : Ce n'est pas la voirie à proprement parler.

Mme HOARAU Y. : Il s'agit de constituer une voirie pour les zones artisanales.

M. ANNETTE : Et cela pour 6 millions de Francs, alors que le budget prévu pour les zones artisanales elles-mêmes est de 1 450 000 Francs contre 4 850 000 Francs, l'année dernière ?... Apparemment donc, il y a moins de zones, mais plus de voirie. Y a-t-il des zones qu'on prévoit d'équiper ?

LE MAIRE : Les acquisitions de terrains et l'aménagement des voiries sont deux choses distinctes. Elles ne coïncident pas exactement.

M. ANNETTE : Mais, cette acquisition du terrain des Foucherolles est faite en prévision de zones qu'on va installer.

M. SANTONI : Dans le cas des Foucherolles, il s'agit d'une acquisition de terrains, mais pas de voiries.

M. ANNETTE : 6 millions de Francs, cela me paraît excessif. Est-ce que c'est le terrain qu'on achète ?

M. SANTONI : C'est le terrain d'assiette. Une année, on achète le terrain ; l'année suivante, on commence à l'équiper ; et ainsi de suite. Il y a une gradation dans l'établissement d'une zone d'activités.

.../...

M. ANNETTE : D'accord. Ce n'est donc pas de la voirie. Est-ce que cela ne peut pas être à un autre poste ?

Mme HOARAU Y. : Comme cette zone artisanale est programmée dans le chapitre "voirie", l'acquisition du terrain en fait également partie.

M. CROCHET : Il s'agit, en l'occurrence, d'un terrain très grand : les Foucherolles, au Chaudron, qui fait 9 hectares.

M. ANNETTE : En ce qui concerne le Colorado, je vois qu'il y a 450 000 Francs contre 700 000, l'année dernière. Il y a un projet global qui se fait par tranches. Chaque année, il y a des crédits sur le Colorado. Est-ce qu'on pourrait avoir des renseignements sur le projet global ? Est-ce qu'on peut savoir ce qui est fait ? Quel est le coût de l'opération à ce jour ? Où est-ce qu'on en est ?

Madame OLLIVIER E. quitte la salle en cours de séance.

LE MAIRE : Il faut dire qu'aucune opération ne coûte un prix bien fixé, qui ne bouge pas. Vous commencez une opération ; vous la financez par tranches annuelles ; il y a des améliorations... Ainsi, même un simple bâtiment -exemple : une école- coûtera X Francs en investissement, mais coûtera chaque année en aménagements, extensions, etc... On peut faire le total à la fin de toutes les améliorations.

M. MANES : Je voudrais que Monsieur ANNETTE précise sa question parce que, pour ma part, je ne la comprends pas.

M. ANNETTE : Je veux dire que le Colorado a été réalisé. On est en train d'agrandir, d'étendre, de modifier le budget. Ce n'est pas terminé.

LE MAIRE : C'est loin d'être fini. On ne fait que poursuivre l'oeuvre entreprise.

M. ANNETTE : Pourrait-on avoir une idée de son coût ? On nous dirait : "Le Colorado, c'est X millions de Francs ; et, nous en sommes à Y % de la réalisation du projet".

LE MAIRE : Nous avons un plan global, mais il ne peut pas être chiffré, parce qu'on ne sait pas quand ce sera fait. Au fur et à mesure, chaque année, on fixe des tranches. Le coût de ces dernières dépend des prix pratiqués à la date de leur réalisation.

M. MANES : L'estimation est déterminée en regard de ce que l'on veut faire, en fonction de l'inflation, de la rigueur. Ainsi, nous nous sommes limités cette année à un certain nombre de travaux qui font 450 000 Francs et qui permettront d'améliorer ce qui existe déjà. Cela me semble normal.

M. GERARD G. : A ce moment-là, il ne peut plus y avoir respect des marchés publics.

M. MANES : Quels marchés ?

M. GERARD G. : Le concepteur du projet s'engage sur un prix.

M. MANES : Mais, quels marchés y a-t-il là-dedans ?

M. GERARD G. : Justement, il n'y a pas de marchés.

LE MAIRE : C'est nous qui sommes le concepteur.

M. GERARD G. : On a l'exemple du Vélodrome pour lequel on était parti de la somme de 1 million de Francs -chiffre qui, à l'époque, avait été fixé au Conseil des Adjoint- ; on atteignait l'année dernière le chiffre de 4 600 000 Francs, et on ajoute encore 500 000 Francs cette année.

.../...

LE MAIRE : Evidemment, puisqu'il s'agit d'améliorations.

M. MANES : Je ne vois pas quels marchés il y a là-dedans.

LE MAIRE : A chaque phase, il y a des marchés différents.

M. MANES : A ma connaissance, on n'a pas passé un marché qui serait important avec un concepteur quelconque.

M. GERARD G. : Et, c'est justement cela qu'on critique.

M. MANES : Lorsqu'on fait une amélioration de route, par exemple qui est estimée à 50 000 Francs, est-ce qu'on va passer un marché ?

M. GERARD G. : Ne confondons pas amélioration de route et construction.

M. MANES : Mais justement, on vous dit que les 400 000 Francs de cette année correspondent à des améliorations partielles de ce qui existe qui totalisent cette somme, ce qui ne signifie pas qu'il y aurait eu un marché de 4 ou 5 millions de Francs qui n'aurait pas été respecté. Cela me paraît tout à fait clair. Et, je pense que vous pouvez le comprendre comme cela.

LE MAIRE : Vous voulez faire aujourd'hui un marché sur dix ans. Et, sur ce laps de temps, il faut tout prévoir ; si ce n'est pas prévu, on ne le fait pas. Ce n'est pas faisable.

M. GERARD G. : Lorsqu'on a fait le Vélodrome d'Hiver, les Halles, à Paris, il y avait une enveloppe prévue au départ.

LE MAIRE : Oui, mais une enveloppe pour la construction. Après, il y aura une enveloppe pour les aménagements, puis une autre pour les extensions, et ainsi de suite.

M. MANES : Exactement.

LE MAIRE : Cela a toujours été comme cela.

M. ANNETTE : Oui. Mais, il y a moyen de savoir où on en est.

LE MAIRE : Est-ce que vous croyez que lorsqu'on construit un hôpital, par exemple, une fois que les murs sont faits, on a tout fait !... Vous voyez bien que cela ne s'arrête pas là. On ne peut pas tout faire au départ sur un seul marché.

M. GERARD G. : Ce qui fait qu'on ne peut jamais savoir combien peut coûter une infrastructure donnée.

LE MAIRE : Mais si. Il suffit d'additionner au bout, mais avec des francs différents. Est-ce que c'est concevable de dire qu'une fois qu'une opération est terminée, il n'y a plus rien à faire là-dedans ? C'est insensé.

M. GERARD G. : Non, ça ne l'est pas.

M. ANNETTE : Il faut avoir l'idée de faire le projet global.

M. GERARD G. : Lorsque vous terminez une opération, et que vous entrez ensuite dans la période d'entretien, c'est autre chose que ces rallonges systématiques.

LE MAIRE : Non, il s'agit d'extensions. Au Colorado, nous avons fait un terrain de camping ; il y a eu un financement pour cette réalisation. Après, il y aura un financement pour un terrain de jeux... Il y aura un terrain de tennis par la suite ; et, ce sera un autre financement, et ainsi de suite. Mais, vous ne pouvez pas tout prévoir d'un seul coup, et dire : "Tel concepteur pour telle réalisation...". Il y aura plusieurs choses qui vont être faites.

M. GERARD G. : Vous prenez justement le mauvais exemple, car la Route du Littoral a été critiquée par tout le monde, y compris par la Cour des Comptes.

LE MAIRE : Elle est utilisée par tous. Et personne ne l'a boycottée encore.

M. GERARD G. : Non. Et c'est ridicule.

M. MANES : Je ne sais pas qui est ridicule, pour l'instant...

.../...

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT  
CHAPITRE 903 - EQUIPEMENT SCOLAIRE ET CULTUREL (Suite)

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
105316 54 - Subv. p. aménag. div. écoles	1.400.000,00	232004 41 - 2 cl. Moufia	400.000,00
		232015 51 - Aménag. terrain foot (Bellepierre)	500.000,00
		232094 111 - Gymnase Chaudron/Moufia	6.000.000,00
		232095 112 - Construction L.C.R.	1.200.000,00
		232107 114 - Couverture petit Stade de l'Est	1.000.000,00
		232114 - Terrain foot Domenjod	50.000,00
		232119 55 - Aménagement de cantines	500.000,00
		232123 56 - Mise en conformité des bâtiments	800.000,00
		232150 50 - Aménagement abords Ch. Fleuri	300.000,00
		232151 - Vélodrome (éclairage, abords)	500.000,00
		232156 44 - Piscine Montagne	650.000,00
		232164 135 - Constr. scol. Finette/Bancoulier	2.150.000,00
		232025 235 - Case Moufia	1.000.000,00
105317 236 - C. Gal pr aménag. bibliothèques	105.000,00	232026 236 - Aménag. bibliothèques	205.000,00
		232027 237 - Agrand. Case Prima	400.000,00
		232029 238 - Aménag. div. instal. sportives	2.350.000,00
		232030 239 - Création esp. culturel La Colline	200.000,00
		232031 240 - Logement gardien Bellepierre	300.000,00
		232032 241 - Const. 10 cl Prima + 6 mat. Moufia	2.450.000,00
		232033 242 - Const. 4 cl mat Finette	1.600.000,00
105205 243 - Région pr plateau vert Prima	240.000,00	235007 243 - Plateau vert Prima	240.000,00
105207 244 - Région pr plateau vert Bellepierre	240.000,00	235009 244 - Plateau vert Bellepierre	240.000,00
	<u>2.435.000,00</u>		<u>31.922.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL  
(voir discussion sur ce chapitre)

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
		210 68 - Acquisition terrains	500.000,00
		213 245 - Voies et réseaux (Ravenalaz, Damour, Félix Guyon)	1.821.000,00
		214 - Matériel et mobilier	600.000,00
		215 - Véhicules	600.000,00
		232141 118 - Centre funéraire	1.000.000,00
		232035 246 - Foyer social Providence	800.000,00
		232036 247 - Div. équip. socio-éducatifs	900.000,00
			<u>6.221.000,00</u>

(voir discussion sur ce chapitre)

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 905 - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
105319 - FIR p. feux de carrefour	500.000,00	233085 - Opérat. liées au vers. transport
	<u>500.000,00</u>	2.500.000,00
		<u>2.500.000,00</u>

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 906 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
1051009 - Subv. p. étude patrimoine agricole	280.000,00	132 - Frais études
1051011 65 - Subv. p. Grand Marché	100.000,00	214 - Matériel et mobilier
1051012 - Fidom pour abattoir	160.000,00	232003 64 - Petit Marché (toiture)
1051014 - FEOGA pour abattoir	750.000,00	232009 65 - Grand Marché
105322 120 - C. Gal p. port de pêche/plaisance	200.000,00	232113 - Abattoir
1051015 249 - Subv. p. boxes marché Montagne	62.500,00	232169 120 - Opérat. tourist. port pêche/plaisance
105328 251 - C. Gal p. marché de gros	400.000,00	232171 124 - Parc expo Chaudron
	<u>1.952.500,00</u>	232037 248 - Marché Ste Clotilde
		232038 249 - Boxes marché Montagne
		232040 250 - Agrand. marché Chaudron
		232041 251 - Marché de gros
		<u>800.000,00</u>
		8.195.000,00

(voir discussion sur ce chapitre)

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
1051017 66 - Subv. p. études Pat. à Durand	450.000,00	132 - Frais d'études
1051018 67 - FAU p. acquis. terrains PAF	1.000.000,00	210 - Terrains (PAF)
	<u>1.450.000,00</u>	1.287.000,00
		7.000.000,00
		<u>8.287.000,00</u>

M. ANNETTE : Il y a eu dans le Budget 1984, des grosses réparations pour 6 585 000 Francs ; et, ce poste n'apparaît pas ici. Est-ce que cela signifie qu'il n'y a pas de grosses réparations, et que tout a été fait ? Est-ce sinon sous une autre rubrique ?

Mme HOARAU Y. : Cette dépense apparaît dans la même rubrique, au niveau du poste 232002 54 - Aménagements écoles, installations sportives, C.A.S.E.. Le libellé est changé.

Vous avez 4 millions de Francs pour les écoles, 2 200 000 Francs pour les installations sportives et 620 000 Francs pour les C.A.S.E..

---

Discussion sur chap. 904

M. ANNETTE : Acquisition de terrains pour l'Habitat Social - 500 000 Francs et 4 millions de Francs au B.P. 1984. Y a-t-il une explication à cela ?

LE MAIRE : Eh bien, en 1984, on prévoyait des achats de terrains, maintenant il y en a moins. C'est une question de cadence, de terrains à avoir. On ne va pas faire 4 millions d'achats tous les ans.

M. ANNETTE : Et, les divers équipements socio-éducatifs, est-ce bien là leur place dans ce chapitre ? S'agit-il d'équipements sanitaires et sociaux, ou est-ce un autre chapitre ?

Mme HOARAU Y. : Foyer Socio-Educatif de Bois-de-Nèfles, de Bellepierre et Insertion Sociale sur le terrain Frappier pour 300 000 Francs respectivement.

M. ANNETTE : Dans le chapitre précédent, il était également question des C.A.S.E.. Est-ce qu'il y a une différence ?

M. CROCHET : Il s'agit essentiellement des locaux du troisième âge.

---

Discussion sur chap. 906

M. ANNETTE : Les 3 000 000 Francs pour le Parc d'Expositions du Chaudron, s'agit-il d'un agrandissement ?

M. GERARD M. : On voudrait remplacer la bulle par une structure solide.

M. GERARD G. : Il me semble qu'on nous avait présenté la bulle comme étant la structure la plus moderne, idéale, etc...

LE MAIRE : Oui. Mais, elle ne nous appartient pas.

M. RIVIERE M. : Elle nous est louée.

.../...

M. MANES : Elle est moderne, en effet.

M. GERARD G. : Et, où va-t-elle aller ?

M. RIVIERE M. : Cela, il faut le demander au propriétaire.

LE MAIRE : Il ne veut pas la vendre.

M. GERARD G. : Et, la plate-forme pourra-t-elle être utilisée pour faire le bâtiment ?

LE MAIRE : C'est évident.

M. GERARD G. : Ce n'est pas aussi évident que cela. Et, cela correspond à une première tranche, sans doute ?

LE MAIRE : Oui. Il y a là-dedans les crédits d'études et une première tranche éventuelle.

M. ANNETTE : Et, quel est le projet ? Le Parc va-t-il coûter 10 ou 15 millions de Francs ? C'est seulement pour avoir une idée.

LE MAIRE : Pour l'heure, il s'agit seulement ici de construire le bâtiment.

M. ANNETTE : Ce bâtiment va remplacer la bulle et coûter 3 millions de Francs ?

LE MAIRE : Non. Il s'agit là d'une première tranche. Si l'on prend un exemple, l'atelier - relais du Port où a eu lieu l'exposition informatique a coûté 9 millions de Francs de l'année dernière - 9 millions de Francs sans compter les aménagements-.

.../...

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 914 - PROGRAMMES POUR LES AUTRES TIERS

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
		130	- Subv. en capital
			Déficit ZAC
			SHIMR
			1.000.000,00
			500.000,00
			<u>1.500.000,00</u>
			1.500.000,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
1380	- Amortissement subv. d'équip.	16	- Remb. de dette (capital)
1381	" " frais émis. emprunt	189	- Autre dette à long/moyen terme
1382	" " frais études	25	- Prêts, avances, créances à long/ moyen terme
25	- Prêts, avances, créances à long/ moyen terme	27	- Dépôts et cautionnements versés
253	- Remb. par Départ. annuités eau		
			<u>31.734.414,00</u>
			31.734.414,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
115	- Prélèvement		
1421	- FCTVA		
1420	- Vers. plafond légal de densité		
1423	- Taxe local d'Equipement		
1431	- Dot. globale d'Equipement		
16	- Emprunt globalisé		
900.232007	6 : Aménag. bât. communaux		1.500.000
900.232077	4 : Toit. aménag. H/Ville		1.300.000
900.232145	2 : Ateliers relais		2.800.000
900.235012	5 : Abords bât. communaux		150.000
			<u>28.782.000,00</u>
			21.000.000,00
			500.000,00
			1.000.000,00
			2.821.000,00
			72.791.000,00

BUDGET PRIMITIF 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Suite)

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>
901.210	12 : Terrains voirie	450.000
901.210	63 : Terrain Foucherolles	5.400.000
901.233004	14 : Eclairage public	900.000
901.233019	12 : Voirie	1.620.000
901.233048	12 : Aménag. de voirie	4.400.000
901.233054	25 : Colorado	400.000
901.233001	231 : Aménag. parking	1.000.000
901.235008	27 : Espaces verts	700.000
901.235001	232 : Fleurissement	600.000
901.235004	233 : Zone des Tamarins	350.000
902.233020	31 : Assainissement	3.500.000
902.233052	40 : Endig. Rav. Chaudron	5.600.000
902.233100	108 : A.E.P.	3.500.000
903.232002	54 : Am.écol. E.sp.cases	5.900.000
903.232004	41 : Salle poly.Moufia 2c1	391.000
903.232015	51 : Aménag. terrain foot	400.000
903.232094	111 : Gym. Chaudron/Moufia	4.600.000
903.232095	112 : Constr. L.G.R.	1.170.000
903.232119	55 : Aménag. cantines	450.000
903.232123	56 : Mise en conf. bât.	750.000
903.232151	: Vélodrome	400.000
903.232156	44 : Piscine Montagne	500.000
903.232164	135 : Finette/Bancouliers	2.103.000
903.232025	235 : Case Moufia	970.000
903.232027	237 : Case Prima	390.000
903.232029	238 : Div.const. sportives	2.100.000
903.232032	241 : 10 Prima+6 mat Moufia	2.291.000
903.232033	242 : 4 cl mat Finette	1.565.000
904.210	68 : Terrain H.Social	450.000
904.213	245 : VRD H.Social	1.821.000
904.232141	118 : Centre funéraire	900.000
904.232035	246 : Foyer Soc. Providence	780.000
904.232036	247 : Div. Eq. soc. éducatifs	590.000
906.232171	124 : Parc expo Chaudron	2.800.000
908.210	67 : Terrains PAF	5.800.000
914.130	: Subv. en capital	1.500.000

126.894.000,00

LE MAIRE : Je mets aux voix la section d'investissement.

3 abstentions / 4 voix contre.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 1985**

**EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.**

---

LE MAIRE : Je mets aux voix le Budget Primitif global pour 1985.

1 abstention / 1 voix contre.

**LE BUDGET PRIMITIF 1985 EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.**

Mes Chers Collègues, je vous remercie. Et, je pense que chacun ici est conscient de la responsabilité qui est la sienne, car un budget engage véritablement une municipalité face à l'avenir de sa commune.

Je voudrais également remercier ici les membres de la Commission des Finances, les services municipaux en la personne de Monsieur CROCHET qui a mené à bien et a animé ce budget, aidé de ses collaborateurs, en particulier Madame HOARAU et Monsieur SANTONI, et également le bureau des Services Techniques.

---o-o-o0o-o-o---

*Reçu à la Préfecture  
le 03/01/1985*